Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 47 (1902)

Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La presse et l'armée. — La mobilisation des troupes genevoises. — Sous-officiers. — Officiers des bataillons d'infanterie. — Les essais de canons.

Je me demande parfois si nous verrons un jour disparaître des colonnes des journaux, les plaintes contre des officiers qui se seraient laissé entraîner à user, vis-à-vis de leurs subordonnés, de procédés proscrits par les règlements ou de nature à compromettre la discipline. Je sais que quand on va au fond des choses, il n'y a souvent pas de quoi fouetter un chat, et que les officiers incriminés ont cru agir pour le bien du service. Malheureusement, si leur manque de tact, leur vivacité ou leur inexpérience les a conduits à franchir les limites de ce que les règlements et la discipline autorisent, c'est fâcheux pour eux, et c'est fâcheux aussi pour le corps des officiers dans son ensemble, à la considération duquel ils portent atteinte; mais c'est fâcheux surtout pour l'armée qu'ils dépopularisent. Il serait temps que cet état de choses prît fin et, pour arriver à ce résultat, qu'on attachât, dans le recrutement des officiers, au moins autant d'importance au caractère qu'aux aptitudes du candidat.

Ces réflexions me sont suggérées par les plaintes qui ont traîné dans quelques journaux, à la suite du cours des retardataires de la Ire division, à Yverdon, journaux dont quelques-uns sont loin d'être hostiles à l'armée. J'ai lieu de croire, si je suis bien renseigné, que leurs informateurs ont notablement exagéré; mais le peu qu'il y a eu est encore trop, puisque cela se traduit en récriminations.

Je me demande toutefois si ces officiers fautifs font plus de mal à l'armée que certains chefs en quête de popularité, qui distribuent des poignées de mains à ceux de leurs amis et connaissances qu'ils ont dans les rangs, et leur demandent s'ils sont contents de leurs commandants. Ce n'est pas de ceux-là qu'on dira jamais du mal dans les journaux, et pourtant...

La grève des employés des tramways, à Genève, et les désordres qui en ont été la conséquence, ont nécessité la mise sur pied, à deux reprises, de troupes de la milice, pour assurer la marche du service et réprimer les désordres. Un moment, pendant la seconde mobilisation, l'effectif s'est élevé à 2800 hommes, tous de troupes genevoises, c'est-à-dire levés dans le milieu même où les désordres avaient pris naissance.

Parmi les hommes qui ont répondu à l'appel, plus d'un sympathisaient avec les grévistes, pourtant, on ne cite pas un cas de refus d'exécuter les ordres des chefs.

Je n'ai pas l'intention de refaire l'histoire de la grève, ni de discuter ou d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer la reprise du travail et de l'ordre; on en a assez parlé; il est temps que le silence se fasse sur ces événements. Mais, je ne pouvais me dispenser de citer cet épisode intéressant, qui démontre péremptoirement, ce me semble, que des troupes de milices sont aptes à maintenir ou à ramener l'ordre à l'intérieur de leur propre pays, ce que beaucoup ont constaté.

On pouvait se demander si une pareille épreuve n'aurait pas eu une influence fâcheuse sur la discipline. Or, de tous les renseignements dont je me suis entouré, il résulte que cette crainte ne s'est pas réalisée. Les miliciens mobilisés avaient le sentiment de leurs devoirs envers le pays; il n'y a pas eu d'actes répréhensibles à relever. On m'écrit à ce sujet: « L'esprit de la troupe a été, dans tous les cas, sans aucune exception, excellent, et à aucun moment il ne s'est élevé aucun murmure, aucune protestation des soldats contre ce qu'on leur faisait faire et ce qu'on exigeait d'eux, -- il se trouvait pourtant dans les rangs pas mal de grévistes, mais ils subissaient l'influence du milieu qui était très nettement sympathique au parti de l'ordre. La tenue des hommes, toutes les fois qu'ils ont été en collision avec les perturbateurs a été irréprochable; parfaitement dans la main de leurs chefs, ils agissaient avec énergie et décision, sans l'ombre d'une hésitation ou d'un flottement, sans jamais perdre leur sang-froid; cependant les voies de fait et les injures de la part de gens qu'ils savaient très bien n'être pas des Suisses, dans leur grande majorité, auraient excusé bien des moments de colère. J'ai constaté cela personnellement. »

A ce jugement, on serait peut-être tenté d'opposer les nombreux cas de défaillants, dont quelques-uns ont dû passer devant un tribunal militaire. Un de mes correspondants attribue le nombre certainement trop considérable des défaillants, à la déplorable faiblesse des autorités militaires cantonales vis-à-vis des défaillants de 1898, lorsqu'il avait fallu mobiliser un bataillon pour faire rentrer dans l'ordre des perturbateurs, à l'occasion de la grève des ouvriers du bâtiment. Beaucoup pensaient sans doute s'en tirer encore cette fois-ci avec une punition sans gravité. Cette observation est très certainement exacte, et la leçon qui s'en dégage ne doit pas être perdue: toutes les fois qu'on laisse commettre une faute contre la discipline sans la faire suivre de la punition qu'elle comporte, on s'aperçoit tôt ou tard que la faiblesse dont on a fait preuve se retourne contre la discipline elle-même.

Il n'en sera pas de même cette fois-ci; les punitions prononcées soit contre la fraction des défaillants punis disciplinairement, soit contre ceux qui ont dû passer devant le tribunal militaire, punitions modérées mais fortement motivées, seront un salutaire garde-à-vous pour l'avenir.

On a voulu comparer cette prise d'armes à celle qui, il y a 27 ans, fut décrétée à l'occasion d'un épisode, qui nous semble maintenant plutôt burlesque, et qui a pris place dans l'histoire genevoise contemporaine, sous le nom de *Baptême de Compesières*. Si cela ne sortait pas du cadre de cette chronique, il vaudrait la peine de le raconter, ne fût-ce qu'à titre humoristique.

Je ne faisais pas partie des troupes expéditionnaires mais, comme le dit souvent dans ses mémoires Philippe de Commines, auquel je n'ai pourtant pas la prétention de me comparer, j'y étais.

Je vois encore cet appareil guerrier, cette colonne placée sous le commandement d'un officier qui n'a jamais dirigé que cette seule expédition guerrière et qui, pour cette occasion, avait endossé sur son uniforme (le jour était sombre et froid), un pardessus mi-saison. La colonne était précédée de tout l'appareil d'une marche de guerre, y compris la reconnaissance de cavalerie, les éclaireurs d'infanterie se dissimulant derrière les arbres qui bordaient la route, pour marcher à la conquête d'une église défendue avec des cornets de poivre.

Mais ce que je vois aussi, c'est dans les rangs de ces miliciens, des hommes qui appartenaient notoirement au parti auquel cette expédition devait infliger ce qu'ils considéraient comme une profanation, et parmi eux des chefs de ce parti; or ils marchaient. Les scrupules de leur conscience n'avaient pas eu raison de la haute conception qu'ils avaient de la discipline. Leur exemple est bon à opposer à celui de certains défaillants de la mobilisation de 1902.

Il y aura, en 1903, dans chaque corps d'armée, cinq Ecoles de tir pour sous-officiers. Une de ces écoles doit avoir lieu en été; elle est destinée aux soldats proposés qui sont en retard, et à ceux qui sont autorisés à faire la même année tout leur service d'instruction, y compris, éventuellement, l'Ecole préparatoire d'officiers. Ces écoles d'été auront lieu, en 1903, dans les divisions I, V, VII et VIII.

Le Chef de l'arme de l'infanterie a adressé au Comité central de la Société des sous-officiers un appel invitant les sous-officiers à utiliser l'instruction qu'ils ont reçue à enseigner et à diriger le tir dans les sociétés civiles. Ils sont en mesure d'exercer sur celles-ci une influence heureuse. Leur activité déploierait ainsi plus d'effet que renfermée dans les

sociétés pour sous-officiers. Ces dernières ont certainement une grande utilité, mais leur action n'est pas ce qu'elle pourrait être, au point de vue du développement du tir chez les simples soldats, en dehors du service.

Cette observation peut s'adresser, en général, à l'activité des sociétés d'officiers comme à celle de sous-officiers.

L'activité de ces sociétés se renferme trop dans un rayon hiérarchique; les officiers travaillent entre eux; les sous-officiers organisent des travaux pour leur propre compte; dans de rares occasions, trop rares, ils se réunissent pour travailler en commun. Quant à la masse des simples soldats, on n'en a cure.

C'est très bien, sans doute, qu'officiers et sous-officiers travaillent à leur développement et je n'aurais garde de les critiquer à ce point de vue; mais ils rendraient de bien plus grands services s'ils cherchaient à atteindre, au moyen des sociétés de tir, en particulier, et par d'autres moyens encore, les simples soldats.

En temps de paix, ces trois couches hiérarchiques vivent trop étrangères les unes aux autres; elles forment trois ordres qui se juxtaposent, mais ne se pénètrent que difficilement. En guerre, il en sera tout autrement; elles en viendront à se fondre de telle sorte qu'elles ne formeront plus qu'une masse; ce n'est qu'à cette condition que leurs efforts seront concordants et efficaces. Dès ce temps de paix, ce travail de pénétration (je ne dis pas de fusion) devrait être entrepris. Il en résulterait certainement une plus grande confiance réciproque.

La tradition tend à se créer dans la Ire division, de réunions annuelles des corps d'officiers des bataillons. Tandis qu'une seule de ces réunions avait eu lieu en 1901, on nous en signale trois en 1902.

Les officiers du 1er bataillon de fusiliers se sont réunis, fin septembre, au Signal de Bougy. A l'ordre du jour: les tendances actuelles du combat de la compagnie. La question a été introduite par un rapport du capitaine F. Amiguet. Le major Blanchod, commandant du bataillon, a ensuite signalé les modifications d'organisation militaire survenues dans le courant de l'année.

Les officiers du bataillon 9 ont consacré leur réunion du mois d'octobre à une visite des forts de Dailly et de Savatan, sous la direction obligeante du major Chessex, instructeur de l'artillerie des forts.

Enfin, les officiers du bataillon de carabiniers 1, réunis à Baumaroche, au commencement de novembre, ont entendu un rapport du major de Meuron sur les manœuvres de St-Maurice en 1901 et discuté la question de la guerre en montagne.

Nous ne pouvons qu'encourager les commandants des bataillons à orgaganiser des réunions de ce genre. Elles sont instructives d'une part, et d'autre part elles contribuent à resserrer les liens de la camaraderie entre les officiers d'un même corps.

Au milieu du mois dernier, des essais d'obusiers de campagne ont eu lieu à Thoune. Il paraîtrait que deux pièces étaient présentées à la commission : un mortier de montagne système I Koda, analogue à celui décrit dans la Revue d'artillerie de septembre dernier, et un obusier Krupp de 12 cm.

Le bruit court qu'en même temps que le canon de 5 cm. système Ehrhardt, qui doit être essayé cette semaine, la commission d'artillerie examinera un canon à tir rapide de 37 mm. — pom-pom — de la guerre sud-africaine.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

† Fréd. Krupp. — † Le major-général Karl Schmidt. — Divers. — Bibliographie. — A la fabrique d'armes.

Votre chroniqueur allemand a le triste devoir de consacrer ses premières lignes, ce mois-ci, à un événement dont la nouvelle, il y a trois semaines, a fait le tour du globe. Je veux parler du décès subit du chef de notre plus important établissement technique, Frédéric-Alfred Krupp. Cc nom suffit à rappeler le rôle de sa maison au point de vue artilleur, non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier. Comme vous le savez, l'empereur lui-même, accompagné de hauts personnages militaires et civils, a assisté aux funérailles, hommage à la fois à l'homme qu'il aimait et estimait personnellement, à sa famille, et à l'institut dont le défunt était directeur.

La Revue militaire a publié, il y a peu de temps, des détails sur la maison. Je me borne à ajouter quelques renseignements historiques.

Frédéric-Alfred Krupp a été le troisième chef de l'usine, laquelle doit son origine au grand-père du défunt, *Pierre-Fréderic Krupp*, né en 1787. La famille Krupp est ancienne; on retrouve ses traces au seizième siècle déjà. Chacun sait que l'établissement doit son nom et sa prospérité au perfectionnement de la fonte de l'acier.

L'acier fondu (Gusstahl) est une invention anglaise. Pendant le blocus continental ordonné par Napoléon Ier, on essaya de la reproduire en Allemagne. Krupp y parvint, mais des difficultés financières l'entravèrent dans ses essais d'application. Il mourut en 1826. Son fils Alfred Krupp, né en 1812, continua jeune encore les efforts de son père. Il débuta avec 3 ouvriers. Peu à peu, il réussit à surmonter les difficultés financières et techniques. Toutefois, ce ne fut que vers 1848 que commença sa pros-

périté, due en premier lieu à la fabrication du matériel de chemin de fer, bandages de roues sans soudures et essieux, pour l'exécution desquels l'acier fondu présentait d'incomparables qualités. C'est ainsi qu'il gagna les capitaux nécessaires pour la fabrication des canons, son idée favorite. Les canons Krupp ont fait le tour de la terre. Ils ont eu leur part dans le développement de l'Empire allemand. Alfred Krupp décéda en 1887.

Son fils Frédéric-Alfred, né en 1854, a su non seulement conserver son patrimoine, mais y ajouter dans de notables proportions; c'est ainsi qu'il a acquis le Grusonwerk à Magdebourg et la Germaniawerft à Kiel et a entrepris la fabrication des plaques de blindage, devenues les meilleures connues. Comme son père, il a créé pour le bien-être des ouvriers et de leurs familles de véritables œuvres de philanthropie. Le nom des Krupp demeurera dans le souvenir des siècles. Quoique le successeur de Fréd. Krupp soit une femme, l'établissement n'en conservera pas moins son organisation maintenant éprouvée.

Puisque j'en suis aux morts, je m'arrête au nom du major-général Karl Schmidt, un de nos meilleurs commandants de cavalerie, non seulement comme combattant pendant la guerre de 1870 et 1871, mais aussi comme instructeur et organisateur dans la paix. Ces jours-ci, on lui a érigé un monument au château Gottorp près de Schleswig. Le Militär Wochenblatt lui a consacré un de ses suppléments que remplit un excellent travail du lieutenant-général V. Pelet-Narbonne, sur la vie et les mérites du général Schmidt. Ce dernier est né en 1817; en 1834 il fut nommé lieutenant au 4e régiment d'uhlans qui porte son nom depuis 1889, et auquel il a appartenu pendant 29 ans, y prenant tous ses grades jusqu'à celui de major. Il avait fait les campagnes de 1864 et 1866. Commandant du 16e hussards en 1870, il fut grièvement blessé à Vionville en dirigeant l'attaque d'une brigade contre une infanterie supérieure en nombre. A peine à peu près rétabli, il rentre en campagne pour commander une brigade, avec le grade de major-général. Il se fit remarquer par l'habile utilisation de sa cavalerie dans la campagne de la Loire, où il a même commandé qu'elque temps, par intérim, une division de cavalerie. Il se rendit célèbre par son incursion dans la Sologne, par sa conduite dans la bataille du Mans et par sa poursuite de l'adversaire, après la bataille, pendant plusieurs jours. Ce fut la poursuite la plus énergique de toute la campagne. Après la paix, il fut appelé plusieurs fois à prendre part aux délibérations sur les réformes de l'instruction et de l'organisation de son arme. Il exerça une grande influence sur la rédaction du nouveau règlement de manœuvre pour la cavalerie. Son idée favorite fut la formation de divisions de cavalerie indépendantes, même en temps de paix (nous ne les avons qu'en temps de guerre). Vers l'automne 1875, lui avait été confiée la direction des manœuvres de cavalerie des I^{er} et II^e corps d'armée; mais d'une santé déjà chancelante, il tomba malade sur ces entrefaites, et mourut le 25 août 1875. Toutes les armées connaissent ses «Instructions sur l'éducation, l'instruction, l'emploi et la conduite de la cavalerie, depuis le simple soldat et le cheval jusqu'à la division de cavalerie». La publication en fut faite sur l'ordre du prince Frédéric-Charles de Prusse, par le capitaine v. Vollard-Bockelberg, avec une préface du général Kæhler, également une autorité dans la cavalerie.

* *

Les mutations du mois de novembre n'ont pas grande importance: elles comprennent deux commandants de régiments mis à disposition, la démission de 8 officiers supérieurs et de 105 capitaines et lieutenants. Ont été promus: un colonel, 27 majors, 27 capitaines, 60 lieutenants. Le chef d'état-major du IIIe corps d'armée aux manœuvres impériales, colonel von Paunwitz, étant mort peu de temps après celles-ci, son successeur est le lieutenant-colonel Hutier.

Notre école de tir pour l'infanterie établie près de Spandau, à Ruhleben, doit être transférée au camp d'instruction de Döberitz, où l'on dispose de plus grandes distances pour le tir et d'un terrain plus varié.

La garnison de Berlin a reçu de nouvelles ordonnances de garnison pour les troupes. Elles sont relatives à la tenue des militaires dans la rue, aux honneurs à rendre, aux relations des militaires avec le public, etc.

Viennent d'être distribués, à titre d'essais, un nouveau règlement de pontonniers, et pour le service des chemins de fer militaires, une nouvelle ordonnance. Quant aux prescriptions sur les exercices de combat avec des armes mixtes, y compris l'artillerie lourde de l'armée de campagne, elle sont réservées à l'usage des troupes; elle ne sont pas mises en vente.

* *

Je passe à la littérature et cite un travail du lieut.-général Georg von Alten (ex-commandant de la 2º division, à Insterburg): Kriegskunst in Aufgaben, Ire livraison: Exploration (Aufklärung). Il s'agit de l'emploi de la cavalerie. Ce sont des études sur la base d'un thème spécial; elles présentent une réelle valeur pour les jeunes officiers. La publication du général v. Scherff que j'avais annoncée dernièrement: Einheitsangriff oder individualisirter Angriff nach den Erfahrungen des südafrikanischen Krieges, se montre très peu favorable à la nouvelle tactique; l'auteur préfère l'attaque concentrée à l'attaque individualisée.

L'Allemagne en Chine est le titre d'un ouvrage de luxe qui traite de notre expédition dans l'Asie orientale en 1900 et 1901. C'est un travail semi-officiel contenant plus de cent illustrations pour la plupart fort originales. Le récit des événements est exact et en même temps exposé avec une verve que justifie l'intérêt des faits. L'ouvrage est dédié à l'Em-

pereur. L'idée de cette publication est née en Chine déjà; on la doit au f eld-maréchal comte Waldersee. La direction de l'œuvre a été confiée au major-général Frhr. v. Gayl, chef d'état-major auprès du feld-maréchal, et la rédaction au capitaine Löffler, officier d'état-major au commandement supérieur, avec quelques collaborateurs qui ont appartenu aux divers services. Les illustrations sont pour la plupart du peintre de batailles Rocholl, qui fut attaché à l'état-major de l'expédition. Le récit s'ouvre un peu avant l'organisation de celle-ci, expose les incidents du siège des légations et de la prise de Pékin, dit la traversée du corps expéditionnaire et de son état major, l'arrivée en Chine, la prise des forts du Peitang, les diverses expéditions régionales, les opérations autour de Ti entsin. Il aborde ensuite l'étude de l'activité des divers services, le bataillon des chemins de fer, les pionniers, les troupes de télégraphe, le service de santé, la flotte. Il va sans dire qu'il n'ignore pas les autres contingents. -- Tous les participants à l'expédition ont eu leur part de mérite, nous apprend le livre que nous signalons. Il ne faut pas oublier non plus le général en chef, qui sut maintenir son autorité sur les autres contingents, comme sur les corps allemands, non sans parfois quelques difficultés. L'Empereur, lui aussi, a eu le mérite incontestable d'avoir eu l'idée de faire participer l'Allemagne à l'expédition.

Le grand œuvre dirigé par le général von Zepelin: Les armées et les flottes du temps présent (Heere und Flotten der Gegenwart) s'est enrichi d'un nouveau volume: La marine de l'Italie. Il manque encore l'armée de ce pays. Vous apprendrez avec intérêt que sous peu paraîtra dans la même collection: L'armée suisse.

Je vous recommande un livre peu volumineux, mais d'une lecture attrayante: De Metz à Bukarest. Il s'agit d'une course de vitesse (Distanzritt) sur le même cheval, exécutée du 3 au 27 octobre 1901 par le premierlieutenan Kurt Heyl, du régiment de dragons no 9. C'est un trajet de 2160 km. parcouru en 25 jours, avec un cheval qui n'était même pas entraîné. Tous ceux qui aiment les sports compliqués seront satisfaits de cette lecture et admireront l'énergie du cavalier aussi bien que le cheval. A signaler la gracieuse et large hospitalité qu'a rencontrée Heyl auprès des officiers des pays étrangers qu'il a parcourus, l'Autriche-Hongrie, et la Roumanie. En Allemagne également, cela va sans dire.

La brochure du lieutenant-général v. Reichenau dont je vous avais touché un mot dans la chronique du mois passé, a paru à la mi-novembre. Je me borne à la signaler en passant, un de vos collaborateurs en ayant abordé l'étude détaillée. Son titre est: Projectile en acier et bouclier protecteur (Stahlgeschoss und Schutzschild), nouvelle phase dans le développement de la pièce de campagne. Il est naturel que l'auteur veuille prouver la né-

cessité de son « Granatkanone » de 5 cm., ne tirant que des obus. Les shrapnels à balles d'acier ne lui paraissent pas de nature à détruire les boucliers; c'est la balle du fusil qui décide de l'épaisseur de ces derniers. Celle en acier leur impose une épaisseur de 6 mm. Dans ces conditions-là, la pièce de 7,5 mm. prend un poids exagéré. Force est de réduire le calibre. L'auteur expose les résultats de nouveaux essais de tir avec l'obus de 5 cm. percutant contre les divers buts de campagne. L'obus lui paraît satisfaire à toutes les exigences contre quel but que ce soit. — D'après votre édition de novembre, on expérimentera le canon « Reichenau » en Suisse. On est curieux de voir si ce sera le début de ce tour du monde que l'auteur espère pour sa pièce, en terminant sa brochure.

Je vous avais raconté, dans votre livraison de juillet, que le major-général Budde, directeur général des « Deutsche Waffen- und Munitions-fabriken » avait été appelé au ministère des travaux publics. Etant données vos relations avec l'institut technique qui vous livre les pistolets automatiques dits « Parabellum », vous trouverez intéressant d'apprendre qui a remplacé Budde comme directeur général. C'est le major-général en retraite Fleck, qui a rempli longtemps divers emplois au ministère de la guerre. Quoiqu'il n'ait jamais travaillé comme technicien (pas plus que Budde), Fleck s'est déjà orienté dans son nouvel emploi. Il a toutes les qualités voulues pour diriger avec succès un établissement de cette importance.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'officier. — Instruction du tir. — Les armes dans la guerre sud-africaine. — Organisation du I^{er} corps d'armée. — Lord Roberts. — Canons de régiments.

On peut lire dans le numéro de septembre de l'United Service Magazine un article sur les dépenses des officiers et cet article donne une idée bien exacte de l'esprit qui règne chez la plupart des officiers anglais. Dans la libérale et aristocratique Angleterre, les officiers forment une caste à part, absolument séparée du reste de l'armée. Certaines gens se sont plaints à réitérées fois de l'existence fastueuse que menaient ces gens, et les autorités militaires ont même estimé qu'il y avait lieu de les engager à travailler davantage. Ce n'est en aucune façon de la question du travail que s'occupe M. Dyke, l'auteur de cet article; il constate seulement qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, à un officier subalterne de vivre avec sa paie. Ce n'est peut-être pas nouveau et pas spécial à l'Angleterre, mais ce qui est plus caractéristique, c'est qu'il trouve que ce que d'autres pourraient estimer regrettable est nécessaire, pour deux raisons: Tout d'abord l'insuffisance de la solde tient éloignés de la classe des officiers

un certain nombre de jeunes gens qu'on ne désire pas y voir. Au militaire, on ne se borne pas à travailler ensemble, on vit en commun et les personnes de bonne famille ne voudraient pas volontiers être en contact continuel avec les premiers venus; et M. Dyke d'ajouter gravement qu'il est dur, pour un jeune homme bien élevé, de manger à la même table qu'un personnage qui porte les aliments à sa bouche avec un couteau, ou qui essuie ses doigts à la nappe En second lieu, les dépenses n'étant pas les mêmes partout, les futurs officiers peuvent ainsi choisir, suivant leurs moyens, l'arme ou la troupe dans laquelle ils veulent entrer. Il en est ainsi au militaire comme partout ailleurs: plus on a d'argent, plus on a de choix.

Après cela, M. Dyke reconnaît que le gouvernement pourrait faire quelque chose de plus pour les officiers et augmenter leur solde. Il s'efforce de prouver que les officiers subalternes gagnent moins qu'un habile artisan, tandis qu'on demande d'eux plus d'intelligence et qu'ils sont exposés à de plus grands risques, c'est-à-dire à mourir un jour en guerre. On pourrait peut-être aussi leur accorder des facilités de voyager, des billets à taxe réduite ou même des libres parcours. Mais avec tout cela on n'arrivera pas à grand'chose; le mieux est d'avoir des jeunes gens riches et d'en avoir assez!

* *

Lord Roberts a émis le 19 septembre un de ces Army Orders dont il gratifie assez fréquemment l'armée anglaise. Il s'agissait cette fois de l'enseignement du tir dans l'infanterie. Le commandant en chef constatait que la guerre sud-africaine avait démontré que le soldat ne savait pas tirer de son fusil tout ce qu'une arme si admirable devait produire. Si la dextérité et la précision font défaut, c'est aux officiers qu'en est la faute; ils prennent, pour la plupart, trop peu d'intérêt à l'instruction de cette branche si importante et le moment est venu de réagir. Il faut qu'euxmêmes en tout premier lieu deviennent des maîtres en la matière, et, qu'ensuite, ils consacrent tous leurs efforts à l'enseignement du tir d'après un tout autre système que celui d'aujourd'hui. C'est dès le début, quinze jours après son arrivée au dépôt, qu'il faudra prendre la recrue pour lui enseigner le tir, et cette instruction devra continuer chaque jour pendant tout le temps que le jeune soldat reste au dépôt. Une fois qu'il aura rejoint son corps, il s'agira de développer encore l'habileté et la dextérité acquises pendant les premiers mois. Lord Roberts n'indique pas encore quelle sera la vraie méthode à suivre : il faut que chaque chef fasse jusqu'au premier janvier prochain des expériences et des essais sur lesquels le commandant en chef sera renseigné. On peut cependant prévoir dès main. tenant que l'on procédera par étapes successives, et qu'on n'entreprendra le tir aux grandes distances, qu'après être arrivé presque à la perfection dans le tir aux petites, le seul où il puisse être question de précision. On veut aussi, et en cela les officiers supérieurs anglais se trouvent en parfaite communion d'idées avec ceux de l'armée suisse qui ont amené les modifications dans les programmes du tir dès les premiers jours de 1900, on veut aussi rendre le tir plus pratique, apprendre à l'homme à tirer sur des buts petits n'apparaissant qu'un instant; on demande des cibles tombantes et dont la couleur, le dessin et la forme représentent mieux ce qu'on est appelé à rencontrer en campagne.

Il faut avouer que cet *Army Order* est des plus importants, parce qu'il est une manifestation de ce désir légitime de voir l'instruction du soldat devenir en tout et partout plus logique et plus pratique, plus conforme aux nécessités de la guerre. Mais ce n'est encore qu'un premier pas et il ne peut manquer d'intérêt d'assister aux progrès que l'on va faire. L'enseignement du tir, en particulier, est d'entre les plus difficiles; tout officier d'infanterie sait la peine qu'il faut se donner pour faire du premier venu un tireur tant soit peu passable, pour lui enlever la crainte instinctive de son arme, et surtout pour lui faire acquérir la dextérité et la volonté nécessaires à celui qui veut employer judicieusement son fusil.

Il est également intéressant de relever dans un ordre d'idées un peu différent, il est vrai, l'ordre donné par le major-général lord Dundonald, commandant la milice canadienne, de la suppression du sabre de cavalerie en campagne. Cet officier estime, d'après les expériences qu'il a faites dans la guerre du Sud de l'Afrique, que les beaux jours des charges de cavalerie sont finis, que le sabre n'est plus pour les cavaliers qu'une arme de parade et qu'il faut le remplacer par la carabine. La cavalerie ne doit plus être, d'après lord Dundonald, que de l'infanterie montée et c'est comme telle que, dans la prochaine guerre, elle sera appelée à rendre de grands services. C'est peut-ètre aller un peu vite en besogne. Je crois qu'il ne faudrait pas trop se presser de généraliser cette mesure. Peu d'officiers de cavalerie consentiraient à renoncer de gaîté de cœur aux belles charges d'autres fois et, d'un autre côté, chacun n'est pas persuadé que la guerre de demain ressemblera en tous points à la guerre qui vient de se terminer.

L'Army and Navy Journal de New-York a publié dernièrement un article d'un Boer, M. Joubert Reitz, sur les armes dont il a été fait usage dans la guerre sud-africaine. Ce sont les observations qu'il a recueillies lui-même au cours de la campagne. Elles valent certainement la peine d'être lues par ceux qui s'intéressent au développement du militaire et de ses procédés. Ainsi qu'il le dit lui-même, on pourra en tirer d'aussi utiles leçons que l'on a pu le faire des innombrables articles sur les modifications apportées à la stratégie et à la tactique par la guerre de hier.

L'auteur de l'article débute par une campagne contre l'arme blanche

qui n'est plus, à l'heure qu'il est, qu'un instrument encombrant dont il faut se débarrasser en entrant en campagne. La meilleure des armes portatives est sans contredit le fusil à magasin; l'auteur admettrait à la rigueur le revolver pour la cavalerie, quoiqu'il estime que le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est de le jeter au premier ennemi que l'on rencontre. Quant au pistolet automatique Mauser, il reconnait que c'est une arme excellente, qui permet de tirer dix balles consécutives; malheureusement, il est d'un calibre trop petit et par cela même est peu dangereux; il faudrait employer des balles explosibles.

On s'est servi pendant la guerre de trois sortes de fusils à magasin : le Mauser, le Krag-Jorgensen et le Lee-Metford. Le premier était le fusil des Boers; le second celui de la plupart des étrangers qui combattaient dans leurs rangs. Ce sont, de l'avis de Joubert Reitz, deux excellentes armes; si le Krag-Jorgenson a une plus longue portée, le Mauser se charge en revanche bien plus rapidement et plus aisément. Quant au Lee-Metford, le fusil anglais, il ne trouve pas, comme lord Roberts, que ce soit précisément une arme admirable; il croit que les Anglais en reviendront vite et qu'ils y renonceront. Il faut dire que c'est un des premiers fusils à magasin qui aient été fabriqués, et que l'on a fait dès lors beaucoup de progrès. Le grand inconvénient de cette arme est la difficulté de nettoyage de la culasse. La charge est également plus compliquée que celle du Mauser.

Voici maintenant ce que dit notre auteur au sujet de l'artillerie :

« Au commencement de la guerre, l'armement des Anglais consistait en obusiers, en canons Armstrong, en canons de marine de 4,7 pouces et en maxims. Ils se sont même servis à Nicholson New de pièces de montagne se chargeant par la bouche. Les meilleures pièces sont les obusiers. Ils ont une trajectoire d'environ 45° à 400 yards; il en résulte que les projectiles ou les éclats tombent presque perpendiculairement sur le sol et rendent ainsi inutiles les couverts. Ces obusiers lancent des obus de 45 livres à une portée de 4500 yards; c'est évidemment la meilleure pièce des Anglais.

Le canon Armstrong est un canon d'un modèle très ancien, pour lequel on ne se sert pas de cartouches, ce qui rend la manœuvre fort longue. Portée : 4500 yards seulement. Un retranchement de 4 pieds suffit amplement pour se mettre à l'abri du feu de ces canons.

Avant la guerre, les journaux sud-africains ont beaucoup parlé des effets de la lyddite. On disait que les Anglais possédaient des canons lançant des obus chargés d'un nouvel explosif terrible qu'on appelait lyddite et qui portait la mort à tout être qui se trouvait dans un rayon de 400 yards du lieu d'explosion. Il paraît pourtant que cette terrible lyddite n'est guère plus dangereuse que la poudre noire ordinaire. Son seul effet est de modifier la couleur de tout ce qui est en contact avec le gaz;

il colorait en jaune, en vert ou en rouge la peau, les cheveux et les habits des hommes qui se trouvaient dans les tranchées.

Quant au « pom-pom », M. Reitz reproche au War Office de ne pas l'avoir employé avant l'occupation de Blœmfontein. « C'est, dit-il, l'invention la plus diabolique de notre époque, non pas par le dommage qu'il cause, mais parce que l'effet moral qu'il produit est terrible. Il lance en 30 secondes environ 25 obus d'une livre, qui couvrent un espace de 100 mètres carrés, et le sifflement de ces projectiles avec les explosions qui se succèdent à des intervalles à peine appréciables produit un effet bien plus démoralisant que le feu d'une batterie de gros canons. La première fois que je me suis trouvé sous ce terrible feu, dans un excellent couvert, j'ai eu grand'peine à ne pas céder à la tentation de prendre mes jambes à mon cou et de m'enfuir aussi vite que je l'aurais pu. »

En fait de canons, les Boers avaient, à côté des pièces de siège du Creusot de six pouces (pièces trop encombrantes pour la campagne), des obusiers Krupp et des pièces 7 cm. du Creusot. Ces dernières sont les meilleures dont on s'est servi pendant la guerre; elles ont une portée de 8000 mètres, la plus grande qu'on ait atteint jusqu'à présent avec des pièces de ce poids et d'un si petit calibre. Le grand avantage des canons Krupp et du Creusot vis-à-vis des Armstrong était d'employer des cartouches, ce qui permettait un tir beaucoup plus rapide.

Les observations de M. Reitz sont une constatation de plus de l'infériorité de l'armement anglais; il est, du reste, persuadé que la Grande-Bretagne saura tirer parti des leçons de la campagne et que dans quelques années, elle aura une armée qui ne le cédera en rien à aucune autre. Il ajoute, pour terminer, que, malgré ce qu'on a pu en dire, le soldat anglais est un homme brave et qui sait se battre. Lorsqu'il sera armé d'armes des plus récents et meilleurs modèles, il sera un dangereux ennemi, même pour les puissantes armées de l'Allemagne et de la Russie.

Je profite de ce que je viens de parler de la guerre sud-africaine pour donner encore un renseignement sur le coût de la campagne. La guerre a coûté six milliards et soixante millions de francs, dont un milliard et deux cent cinquante millions pour les transports maritimes; 350 000 hommes y ont pris part et ont coûté en moyenne par tête 5000 fr. pour la paie, 2000 francs pour la nourriture et 1000 fr. pour le voyage.

* *

Le premier corps d'armée et la première brigade de cavalerie viennent d'être complétés et organisés définitivement. Ils se composent de trois divisions, des troupes de corps et de la première brigade de cavalerie, le tout sous le commandement du lieutenant-général sir John French. Cet officier, bien connu depuis la guerre du sud de l'Afrique, est âgé de 50 ans et fait

partie de l'armée anglaise depuis 1874, année où il est entré dans le 19e hussards.

Les trois divisions se composent chacune de deux brigades à quatre bataillons et sont commandées la première (1re et 2e brigades) par le major-général A.-H. Paget, la 2e (3e et 4e brigades) par le major-général C.-W.-H. Douglas; le commandant de la troisième (5e et 6e brigades) n'est pas encore désigné. Chaque divisionnaire commande directement la 1re brigade de sa division. Chaque brigade comprend, outre ses quatre bataillons, une compagnie de l'Army Service Corps (train), une compagnie de brancardiers et un hôpital de campagne; et chaque division, à côté de ses deux brigades : un escadron de cavalerie, deux brigades-divisions (six batteries) d'artillerie de campagne avec une colonne de munitions, une compagnie du génie, une compagnie du train, un hôpital de campagne. Restent encore les troupes de corps : un régiment de cavalerie, une brigade-division d'artillerie à cheval, une brigade-division d'obusiers (artillerie de campagne), une colonne de munitions et un parc, un détachement de pontonniers, une division de télégraphistes, une section d'aérostiers, etc., plus neuf bataillons d'infanterie de la garde (Foot-Guards), le train, le détachement de subsistances et les troupes sanitaires nécessaires.

La première brigade de cavalerie, commandée par le major-général F.-W. Hamming, se compose de son côté de trois régiments de cavalerie, d'une batterie d'artillerie à cheval, d'une colonne de munitions, d'un détachement de génie, d'une compagnie du train, d'une compagnie de brancardiers et d'un hôpital de campagne.

Lord Roberts, comte de Kandahar, de Prétoria et de Waterford, le commandant en chef de l'armée anglaise, a célébré son soixante-dixième anniversaire le 30 septembre dernier. On sait que c'est lui qui a eu l'honneur de commander la plus grande armée anglaise qui ait jamais fait campagne. Il est né à Campore, dans l'Inde, et dans un milieu absolument militaire. Son père était le général sir Abraham Roberts, et sa mère la fille d'un major irlandais. Il y a 51 ans qu'il est entré dans l'armée; son premier service actif date de la révolte des cipayes; il a même été blessé à la prise de Delhi.

Depuis la fin de la guerre, un mouvement demandant l'attribution d'un ou deux canons à tir rapide aux régiments d'infanterie, se dessine dans l'armée.

Le numéro de décembre de l'*United Service Magazine* dans un article intéressant ¹ expose l'emploi que les Boers ont su faire de cette artille-

1 Dispersed Artillery by Captain C. Holmes Wilson.

rie dispersée. Les avantages de cette dispersion pourraient se résumer comme suit : 1. Plus grande facilité dans le choix des positions. 2. Possibilité de mieux utiliser les couverts des terrains. 3. Facilité d'obtenir des feux convergents. 4. Difficulté pour l'ennemi de découvrir l'emplacement des pièces. 5. Difficulté pour l'ennemi de se rendre compte de la force réelle de l'artillerie qu'il a en face de lui.

Le Daily Mail annonce même qu'un certain nombre de régiments auraient déja reçu un canon de 37 mm. (pom-pom) pour procéder à des essais d'une année. Si les essais étaient couronnés de succès, chaque bataillon recevrait deux de ces pièces. Les sections ainsi formées seraient organisées d'une façon analogue à celles chargées du service des mitrailleuses Maxim.

Ce serait donc le rétablissement des canons de bataillon de Frédericle-Grand.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les nouvelles formations de troupes et le projet d'augmentation du contingent annuel des recrues. — Le nouveau matériel d'obusiers de campagne et de pièces de montagne. — L'enseignement de l'escrime au sabre dans les salles d'armes militaires. — La nouvelle orthographe allemande.

On sait que les délégations austro-hongroises ont accordé, au mois de mai dernier, les crédits demandés pour la création de 14 divisions de batteries d'obusiers de campagne et pour la réorganisation de la division de batterie de montagne dans le Tyrol, puis pour la production de nouveaux obusiers de campagne et des nouvelles pièces de montagne.

Le tout devait être prêt déjà le 1er octobre 1902. Or, au commencement d'octobre, les journaux militaires et beaucoup de feuilles quotidiennes firent remarquer que rien encore n'avait été fait et que, d'après l'état de choses d'alors, on ignorait même si ces nouvelles troupes pourraient être formées le 1er janvier 1903 ou même plus tard. Ce retard provenait essentiellement du fait que les nouvelles formations de troupes n'avaient pas encore été autorisées par une loi.

Les délégations avaient décidé, on le sait aussi, que ce supplément de troupes devait être fourni provisoirement par les réservistes des trois plus jeunes classes d'âge, dont le temps de service devait être prolongé. Des modifications provisoires devant être, par suite, apportées aux dispositions de la loi de recrutement militaire visant les troupes de la réserve, le gouvernement élabora un projet de novelle, qui fut soumis aux

¹ Voir livraison de juin 1902, page 521.

deux parlements dans le courant du mois d'octobre. Aux termes de ce projet, le chiffre du contingent des recrues, fixé en 1889 pour dix ans et, dès 1899, maintenu chaque année par une votation spéciale, devait valoir également pour 1903. En outre, le projet ordonnait l'appel sous les drapeaux, pendant les deux années militaires 1902-1903 et 1903-1904, de 20 000 réservistes pour l'armée commune et de 4500 pour chacune des deux landwehrs.

Malheureusement, cette novelle rencontra, surtout au Parlement hongrois, une opposition si vive que le gouvernement se décida à la retirer, ce qui eut lieu, dans les deux parlements, le 6 novembre. Mais, en même temps, les deux ministres déposèrent une autre novelle, destinée à remplacer le projet retiré, et augmentant le chiffre du contingent des recrues, pour l'année 1903, de 25 000 hommes. Le gouvernement adoptait ainsi la solution proposée dès le début dans les milieux militaires, mais qui avait été abandonnée, dans la crainte que les deux parlements ne la repoussent. Cette crainte explique aussi pourquoi une augmentation aussi sensible du contingent des recrues n'a pas été prévue pour une nouvelle période de dix ans, mais pour l'année prochaine seulement. Il faut espérer qu'il se trouvera dans les deux parlements une majorité pour voter ce nouveau projet de loi militaire. Le débat, sur ce chapitre a déjà été ouvert, le 10 novembre, par la Commission militaire de la Chambre des députés hongroise, dans laquelle le ministre honvèd a fait des déclarations importantes.

Le ministre a déclaré que l'augmentation proposée du contingent annuel des recrues était demandée dans des buts divers, non seulement pour la mise sur pied des nouvelles batteries d'obusiers, mais encore pour l'augmentation du corps des matelots de la marine de guerre, pour combler les vides qui se produisent actuellement dans les effectifs et pour la formation ultérieure d'autres corps de troupes.

Dans ces dernières formations nouvelles, rentrent celles qui seront nécessitées par la réorganisation de l'artillerie de campagne. En outre, il serait créé:

2 bataillons d'artillerie de forteresse;

1 bataillon du régiment de chemins de fer et télégraphes et 5 escadrons du train.

Pour la création de ces nouveaux bataillons et escadrons, des crédits seraient demandés aux délégations dans l'espace de cinq ans. Toutes ces formations nouvelles compléteraient l'organisation actuelle de l'armée et prépareraient celle d'un nouveau corps d'armée, le XVIe. La création de deux bataillons d'artillerie de forteresse porterait le nombre de ces batail-

```
<sup>1</sup> 3 régiments (nos 1, 2, 3) à 3 bataillons = 9 bataillons.
```

Ensemble 18 bataillons.

³ » $(n^{os} 4, 5, 6) à 2$ » = 6 »

³ bataillons indépendants (nos 1, 2, 3) = 3 »

lons à 20¹. Elle est la conséquence forcée de la construction de nouveaux forts au nord et au sud de la monarchie.

Le régiment de chemins de fer et de télégraphes, avec ses 12 compagnies — 3 bataillons — ne suffit plus pour les 15 corps d'armée actuels. Par la création d'un quatrième bataillon, le nombre des compagnies serait élevé à 16, chiffre fixé déjà en prévision de la formation du futur 16° corps

Les troupes du train ont été successivement augmentées dans le cours de ces dernières années. Elles comptent actuellement 3 régiments, comprenant, en tout, 14 divisions du train et une division indépendante dans les pays d'occupation. Toutes ces divisions forment ensemble 91 escadrons du train, numérotés de 1 à 85 et de 87 à 92. Les 5 nouveaux escadrons à créer porteraient les nos 86 et de 93 à 96. Cette augmentation est aussi un acheminement vers la formation, depuis longtemps attendue, d'un 16° corps.

- Mais le fait que la novelle modifiant la loi de recrutement militaire n'a pas encore été votée par les deux parlements n'est pas la seule raison pour laquelle la création des nouvelles divisions de batteries d'obusiers n'a pu être effectuée à la date prévue du 1er octobre, si bien que l'on a dû se contenter provisoirement de former les cadres d'instruction destinés à ces divisions non encore existantes. D'après la Reichswehr, on a reconnu, pendant les essais avec la troupe, la nécessité d'apporter aux nouveaux obusiers quelques légères modifications de construction. C'est ainsi que, — comme on l'avait fait pour la pièce de campagne M. 75 — le canal de hausse doit être incliné à gauche par rapport au plan de symétrie vertical de la bouche à feu, de façon que l'inclinaison corresponde à la dérivation du projectile en cas d'emploi de la charge maximum, cela en vue d'éliminer la correction latérale nécessaire une fois la hausse disposée. En ontre, on remplacera le quart de cercle à niveau employé jusqu'ici par un arc-niveau de pointage, enfin, on cherchera à réduire encore davantage le poids de la bouche à feu en la fabriquant en une seule pièce et non plus en deux, le tube d'ame et la jaquette, ainsi que cela s'était fait jusqu'ici. Le modèle remis à la batterie d'essais et présenté ce printemps aux délégués était d'environ 50 kg. plus léger que notre canon de campagne M. 75/95. D'autre part, bien que le poids spécifique du bronze soit plus élevé que celui de l'acier et en dépit du poids également plus élevé de nos obus brisants et de leur charge d'éclatement plus forte, ce modèle était encore plus léger que l'obusier de campagne allemand de même calibre. Néanmoins, on désire et on espère arriver à réduire le poids de la bouche à feu encore davantage.

Ces diverses modifications ne sont du reste pas essentielles et ne touchent en aucune façon au type du nouveau matériel adopté en principe ce qui, au surplus, irait à l'encontre du décret impérial publié dans le cours de l'été, lequel suspend la mise en service du matériel d'obusiers de campagne M. 99.

Les affûts doivent également subir des modifications reconnues nécessaires en cours d'essais avec la troupe et qui les amélioreront sans en altérer le type. Il s'agirait, paraît-il, de simples changements de dimensions peu importants. On veut allonger les flasques et en vue d'éviter l'augmentation de poids qui résulterait le ce perfectionnement, employer pour les flasques de la tôle d'acier un peu plus faible.

L'introduction projetée des shrapnels, concuremment aux obus, ne se traduira pas non plus par une perte de temps, car on sait qu'après avoir été adopté pour le canon de campagne M. 75, ce genre de projectile a été, dans la suite, supprimé, ce qu'on a pu faire sans bouleverser l'armement des batteries de campagne et sans affaiblir celles-ci.

On espère que la fabrication des bouches à feu, des affûts et des projectiles pourra être suffisamment activée dans le cours de l'hiver pour que l'on puisse, au printemps de 1903, commencer à former les nouvelles divisions de batteries d'obusiers.

La réorganisation de l'artillerie de montagne et la fabrication de son nouveau matériel seront entreprises et achevées dans le courant de l'hiver. En ce qui concerne la question des nouveaux canons de campagne à tir rapide, le *Pester Lloyd* annonce que les essais commencés seront poursuivis également pendant l'hiver, parce qu'il importe beaucoup que les nouveaux modèles soient éprouvés par de basses températures et soumis aux influences atmosphériques les plus variées.

En vue de se procurer les fonds destinés à la couverture du crédit extraordinaire de 38 millions de couronnes voté par les délégations pour l'acquisition du nouveau matériel d'obusiers de campagne et de pièces de montagne, les deux ministres des finances ont élaboré un projet de loi financière qui a déjà été soumis aux deux parlements. Il s'agit d'une dépense importante et faite une fois pour toutes, qui ne pouvaît être couverte par les moyens habituels, en sorte que l'on a dû, pour y faire face, recourir à une opération de crédit. A cet effet, les ministres sollicitent l'autorisation d'émettre un emprunt de rente 4 % qui serait graduellement éteint de la façon suivante: chaque année, à dater de 1906, le ministre retiendrait sur les fonds destinés à l'amortissement de la dette d'Etat une somme de un million de couronnes dont le remboursement serait ajourné, jusqu'à ce que la portion éteinte de la dette atteigne un chiffre égal au montant d'une somme suffisante pour assurer le remboursement complet de l'emprunt de rente à émettre.

— Tandis que les cours de huit semaines des réservistes et l'instruction de détail des recrues absorbent en ce moment l'activité des officiers et leur donne beaucoup de besogne, on s'occupe déjà, dans les bureaux de l'état-major, de l'organisation des écoles d'hiver et de l'élaboration des programmes d'instruction des officiers.

Outre l'étude des langues étrangères, les exercices d'application de tactique et de service de campagne, le tir au fusil et au revolver, etc., ces programmes comprennent l'escrime au sabre. Malheureusement, cette dernière branche d'instruction n'occupe plus, dans les programmes, une place en rapport avec son importance.

Les avis diffèrent, en effet, sur la valeur de l'enseignement de l'escrime aux officiers, et tout récemment la *Danzers Armee Zeitung* a publié, sur ce chapitre, un article de polémique qui reflète bien les opinions régnantes. En voici un court résumé, qui intéressera sans doute quelquesuns de vos lecteurs.

Remarquons d'abord que personne ne conteste l'utilité de cette branche d'instruction comme telle. On s'élève seulement contre les méthodes employées pour l'enseignement de l'art de l'escrime dans les écoles d'officiers. Tout le monde admet que cet enseignement est nécessaire. Aucun sport ne vaut l'escrime pour fortifier les poumons et les muscles des bras et des jambes, pour assouplir les articulations, pour développer l'élégance des mouvements, la présence d'esprit et la finesse du coup d'œil. L'escrime habitue le tireur à maîtriser ses nerfs et la pratique des armes contribue à lui donner ce maintien calme, mais assuré, cette aisance d'allures, cette confiance en ses propres forces, en un mot, ces qualités physiques et morales qui distinguent le soldat de carrière jusque dans sa vieillesse. En outre, l'art de l'escrime développe incontestablement l'esprit et les mœurs chevaleresques, et bien que l'officier ne recherche pas les affaires d'honneur, il peut lui arriver d'être provoqué et de ne pouvoir éviter une rencontre. Dans ce cas, sa qualité d'homme d'épée lui fait un devoir de se battre au sabre ou à l'épée, armes qu'il porte constamment à son côté, plutôt que d'aller jouer sa vie au véritable jeu de hasard qu'est le duel au pistolet.

Ces idées sont, en gros, celles qui dominent dans le corps des officiers, et lorsqu'ils entrent dans l'armée, la plupart de nos jeunes officiers et cadets sont déjà d'assez adroits tireurs au sabre. Ils ont eu, en effet, l'occasion de s'exercer à l'escrime dans leurs établissements militaires d'instruction et d'éducation, où, partout, l'on cultive les armes avec entrain et succès.

Mais à la caserne, les conditions de pratique des armes sont infiniment plus défavorables qu'à l'école et il s'agit ici de trouver une méthode d'enseignement qui permette à l'officier de troupes, déjà physiquement surmené par les devoirs de sa charge, d'apprendre, en un minimum de temps et avec aussi peu de peine que possible, ce qu'il doit savoir, et de conserver ce qu'il a appris dans ses années d'instruction militaire préparatoire.

Il y a vingt ou trente ans, on se servait, pour l'escrime au sabre, du sabre lourd de la cavalerie et l'on exerçait les coups et parades de la position de prime, qui, plus tard, dut céder le pas à la position haute en tierce (Hochterz). Ce n'est que depuis quelques années que l'école italienne, représentée à peu près par la méthode décrite dans les ouvrages de Barbaseti, a pris pied chez nous. Elle y est maintenant appliquée d'une manière générale, aussi bien dans les « cours des maîtres de gymnastique et d'escrime militaires » que dans les établissements d'instruction militaire préparatoire, et même dans les exercices avec la troupe.

Le mouvement de réaction qui s'est dessiné contre cette nouvelle méthode italienne et qui a trouvé des partisans surtout parmi les officiers d'âge déjà mûr, est dirigé non seulement contre les allures désordonnées des maîtres formés à cette école, qui sautent, chantent, crient et se démènent sur la planche, comme des danseurs de corps de ballets, mais encore contre l'emploi du sabre léger dont on se sert maintenant, arme de pointe plutôt que de taille, qui diffère décidément trop, soit comme forme, soit comme poids, du sabre d'ordonnance de nos officiers.

Les adversaires de la méthode italienne estiment que seuls les hommes jeunes et encore très souples peuvent apprendre à bien tirer d'après cette méthode, bien que les écoles française et allemande développent un jeu plus serré. Or, disent-ils, il faut que, chez nous, tous les officiers, y compris ceux arrivés à l'àge où les muscles n'ont plus l'élasticité de la jeunesse, et dans les troupes montées, même les hommes les moins agiles soient capables de manier adroitement le sabre. On peut faire des armes à tout âge avec plein succès. Preuve en soient les vieux messieurs grisonnants, ventrus et à lunettes d'or qui, — formés jadis à l'escrime d'après les vieilles méthodes académiques — sont encore, dans les salles d'armes, des adversaires à redouter, bien qu'il ne leur arrive pas de se recroqueviller comme des grenouilles et de bondir, en poussant de formidables : « Touchés! »; de droite et de gauche de la planche.

Les adversaires de la méthode italienne demandent donc qu'on en revienne purement et simplement à l'ancienne méthode. Sans doute, elle exigeait un apprentissage plus prolongé, mais elle convenait mieux à la généralité des tireurs, sans compter que, grâce à elle, on apprenait à tirer plus fin et plus serré. La preuve qu'elle était supérieure à la manière actuelle, c'est qu'on voit des officiers, bons tireurs à l'italienne, provoqués en combat singulier par des blancs-becs formés à l'ancienne école académique, et ayant le choix des armes, choisir régulièrement, non pas le sabre, mais le pistolet! N'est-ce pas humiliant pour nous autres officiers armés du sabre?

Les partisans de la manière italienne, apparemment en majorité dans le corps des officiers, contestent la valeur de la plupart des reproches que l'on fait à cette école. En particulier, disent-ils, c'est une erreur de

croire que l'escrime à l'italienne nécessite l'emploi d'une arme spéciale. Ils ne nient cependant pas qu'en ce qui concerne le poids du sabre et la largeur de la lame, il se soit introduit un laisser-aller que l'on doit résolument combattre. Les lames en cerceaux ou extrêmement minces doivent être rejetées.

Ce qui est possible dans une académie d'armes, où l'on forme des maîtres qui s'appliquent à exécuter, selon toutes les règles de l'art, des mouvements rapides comme l'éclair, ne doit pas se faire dans les salles d'escrime de casernes, où la pratique des armes, - là aussi, d'ailleurs, rigoureusement conforme à tous les préceptes de l'art, - doit viser avant tout à fortifier l'organisme et surtout le bras des élèves. C'est bien à tort que l'on emploie pour faire assaut, notamment pour les poules, qui permettent de juger de l'habileté comparative des élèves d'une même classe et où le premier rang appartient à celui d'entre eux qui a compté le plus grand nombre de touchés réguliers, les surrogats des armes dont on se servirait dans un duel sérieux, tels que le fleuret au lieu de l'épée et le sabre léger au lieu du sabre lourd. S'il a en main une lame trop mince, le tireur doit remplacer l'énergie latente dont son arme est dépourvue par la véhémence de ses attaques et de ses ripostes, sinon, à supposer même qu'il réussisse à toucher l'adversaire, il sera promptement désarmé. Cependant, on a reconnu que l'outil servant à la noble pratique des armes pouvait et devait être plus maniable qu'il ne l'était jusqu'ici. Telle est la vraie raison pour laquelle on emploie maintenant un sabre plus léger que naguère.

Partout, l'art de l'escrime se transforme et se perfectionne. Pourquoi ne chercherions nous pas à suivre le mouvement? Il y a quelque trente ans, la France et l'Italie n'avaient pas encore amené cet art au degré de perfection qu'il a atteint aujourd'hui dans ces deux pays, terres classiques de l'escrime. A cette époque, c'est à peine si l'on faisait des armes en Autriche-Hongrie. Du moment que cet art, emprunté surtout à nos voisins du sud, s'èst implanté chez nous, n'est-il pas naturel que nous cherchions à profiter des perfectionnements que les Italiens y ont apporté et que nous adoptions, pour les exercices, l'arme légère dont ils se servent depuis quelques années?

De même que le sabre d'ordonnance, le sabre italien est une arme de taille aussi bien qu'une arme d'estoc. Sans doute, l'école italienne développe, beaucoup plus que l'ancienne méthode, l'emploi de la pointe, mais qu'elle habitue à pointer exclusivement, c'est ce qu'aucun tireur formé à cette école ne prétendra sans doute. Les coups de pointe sont excellents, non seulement pour menacer et pour exécuter les feintes, mais encore pour arrêter net l'adversaire qui attaque avec trop de fougue; les parades seules ne suffisent pas toujours dans ce cas. Le tireur à l'italienne connaît autant de coups de taille, — coups de tête, de poitrine et de flanc, —

que le tireur instruit d'après les anciennes méthodes, avec cette différence que le premier ne remue le poignet qu'autant que cela est nécessaire pour que la lame ne frappe pas à plat, tandis que le second use librement du poignet et exécute des mouvements circulaires beaucoup plus larges, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêche pas de frapper à plat plus souvent qu'il ne faudrait.

En un mot, la méthode pratiquée actuellement dans les salles militaires est bonne, meilleure, en tous cas, que les anciennes. Le principe à mettre à la base de l'enseignement doit être : « Simplicité et correction absolues et mise de côté de tous les exercices inutiles ». Dans ces derniers, rentrent en première ligne ces sauts, ces « murs », ces mouvements à grand effet que certains maîtres italiens ont mis à la mode. Pratiqués surtout dans les académies d'armes, ces mouvements ne servent qu'à éblouir la galerie et à masquer le défaut de science véritable des tireurs, généralement médiocres, qui s'y livrent.

Débarrassée ainsi des excroissances qui la déforment, et ramenée, en ce qui concerne soit la force et le poids de l'arme, soit la méthode d'enseignement, à ses formules primitives, l'école italienne donnera, en peu de temps, d'excellents résultats et permettra aux tireurs persévérants d'atteindre le but que la généralité d'entre eux se proposent en faisant des armes : pouvoir, même dans la vie ordinaire, « défendre leur peau » en toute occasion.

— La nouvelle orthographe allemande prescrite par le Ministère des Cultes et de l'Instruction publique pour les écoles de l'Etat a été également introduite dans les établissements d'instruction et d'éducation militaires au commencement de l'année scolaire 1902-1903. Pour la correspondance de service entre les commandants de troupes, les fonctionnaires et les employés de l'administration militaire, la nouvelle ortographe ne deviendra obligatoire qu'à partir du 1er janvier 1904. Pour motifs d'économie, la réimpression des livrets militaires, manuels de service etc. n'est pas exigé. De même, on pourra conserver le matériel de bureau, timbres secs, etc., actuellement en usage, mais le tout devra être corrigé ou modifié, selon la nouvelle orthographe, en cas de réapprovisionnements.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les corps de discipline. — A la Chambre. — Le budget de la guerre. — Les économies. — La santé du soldat. — Un tas de livres.

Le général André avait promis d'améliorer le sort des mauvais sujets qui sont envoyés dans les corps de discipline : il a tenu parole. Mais, là encore, il me semble que le progrès n'est pas aussi complet qu'il aurait pu l'être. Il y avait des questions de principe primordiales qu'il eût été opportun d'envisager, et dont on a écarté l'examen.

On sait que, à côté des soldats incorrigibles dont la métropole se débarrasse en les envoyant aux colonies où ils sont soumis à un régime rigoureux, les hommes de recrue qui ont subi certaines condamnations antérieurement à leur incorporation, sont dirigés sur les bataillons d'infanterie légère d'Afrique. On s'est demandé souvent si cette mesure était humaine et intelligente. C'est ajouter une nouvelle peine aux peines déjà infligées. C'est aussi fermer à des jeunes gens de vingt ans l'espérance de la réhabilitation. On les parque en quelque sorte dans un ghetto; on les marque d'infamie. Comment pourront-ils se relever, dans d'aussi défavorables conditions?

Mais si, au contraire, on les mêle à la jeunesse saine, n'y a-t-il pas à craindre qu'ils contaminent et gangrènent celle-ci? On se met à l'abri de ce danger en empêchant tout contact; mais j'estime que ce moyen est barbare. Si l'armée était l'école de moralité qu'elle pourrait être, qu'il faudrait qu'elle fût, je ne verrais, pour ma part, que des avantages à mettre le vice au contact de la vertu, moyennant certaines précautions. J'admettrais fort bien qu'on autorisât des capitaines à prendre, sous leur responsabilité, d'anciens détenus dont quelqu'un d'autorisé se porterait garant : il existe des sociétés philanthropiques dont c'est l'objet de s'occuper des êtres prématurément pervertis; elles pourraient s'aboucher avec des commandants de compagnie pris parmi ceux qui s'intéressent activement et Intelligemment au moral de leur troupe. Renseignés sur les antécédents de ces individus, armés des moyens que leur offre l'arsenal des répressions disciplinaires pour la contenir dans le devoir, disposant de la faculté de les faire partir pour les bataillons d'infanterie légère auxquels ils n'auraient été que conditionnellement soustraits, les officiers pourraient user de la douceur et de la sévérité pour ramener au bien les sujets égarés.

Au lieu de tenter quelque chose du genre de ce que je suggère, on croit avoir fait œuvre d'humanité en élevant de trois à six le nombre des mois de prison qui motive l'envoi en Afrique. Or, il est fort probable que tel vaurien qui aura été condamné à cinq mois de prison sera plus foncièrement pervers et dangereux que tel malheureux qu'un entraînement aura entraîné à une faute punie d'un emprisonnement d'un an. La tarification est quelque chose de brutal, d'aveugle, qui se prête mal à l'œuvre délicate du relèvement des àmes. Elle rappelle les pratiques de l'assistance publique et les règles étroites de la charité administrative. Je souhaiterais que plus d'élasticité fût offerte, qu'une plus large part fût laissée à l'initiative individuelle. Et cela, dans un double but : pour l'élévation de la moralité publique, au point de vue social, mais aussi et surtout au point

de vue moral, en apprenant aux capitaines le métier de conducteurs et redresseurs d'àmes. Lorsqu'on enseigne la topographie, on montre aux élèves des régions accidentées où les formes du terrain leur apparaissent bien nettes, et ce n'est que peu à peu qu'on leur fait voir des ondulations molles dont l'œil a peine à percevoir le sens. De même, c'est en confiant à un éducateur des natures fortement accusées qu'on l'intéressera à l'œuvre de direction morale qui lui incombe et pour laquelle il y a à developper chez lui le sens de l'analyse psychologique et aussi l'intelligence des moyens d'action à employer. Il acquerra ainsi le tact nécessaire et se rendra compte de ce qu'est cet enseignement individuel dont on parle tant. Remarquons d'ailleurs qu'on parle toujours d'instruction individuelle et jamais d'éducation individuelle; c'est tout le contraire de ce qui devrait être.

La Chambre vient de nommer sa commission de l'armée, et elle l'a composée, pour les neuf dixièmes, de députés partisans du service de deux ans, tel qu'il a été demandé au Sénat par M. Rolland. Ni M. Krantz, ancien ministre de la guerre, ni le lieutenant-colonel Rousset, tout récemment encore professeur à l'Ecole de guerre, ne font partie de la nouvelle commission, où, à vrai dire, les compétences n'abondent pas, encore qu'elle renferme un certain nombre d'anciens officiers. Mais ils ont quitté l'armée avec le grade de capitaine, et sans avoir eu peut-être le temps d'étudier suffisamment le côté militaire des questions militaires. Par contre, ils paraissent les avoir envisagées du point de vue social et politique. Et, après tout, c'est le rôle du Parlement de se préoccuper des répercussions sur l'ensemble du pays, sur la marche générale des affaires et sur le budget aussi, des mesures préconisées par les gens du métier, à commencer par le ministre de la guerre.

Déjà, au Sénat, on peut constater l'exclusion de la commission de l'armée des généraux les plus en vue, tels que les généraux Billot et Mercier.

Elu en novembre rapporteur du budget de la guerre, M. Maujan n'a pas eu trop de temps pour examiner le volumineux projet préparé par l'autorité militaire et qui, régulièrement, aurait dû être voté par les deux Chambres avant le 31 décembre. Heureusement, on a prorogé le délai jusqu'au 28 février. Mais sera-ce suffisant? Je mets au défi le vérificateur le plus exercé, inspecteur des finances ou contrôleur de l'armée, de voir clair en trois mois dans les recoins d'un tel projet. On l'a obscurci à plaisir, et c'est, comme dit cet autre, la bouteille à l'encre.

Et d'abord le procédé d'établissement de diverses demandes de crédits est vicieux. On demande pour 1903, en principe, ce qu'on a obtenu pour 1902; ce qu'on a obtenu pour 1902, c'était, en principe, ce qu'on avait

obtenu en 1901. Et ainsi de suite, de sorte qu'il faudrait remonter fort loin pour trouver le point de départ. Ainsi donc, le ministre dit au Parlement : « Sur tel chapitre, depuis bien longtemps, on m'accorde tant. Je désire cette année le même crédit, diminué de cette somme-ci pour ces raisons-ci et augmenté de cette somme-là pour ces raisons-là. »

Cette manière d'opérer est évidemment vicieuse, parce qu'on est fort empêché de savoir s'il n'y a pas quelque erreur (volontaire ou non) qui se transmette d'année en année. Il suffirait qu'il y ait eu un « coulage » en 1883 ou qu'une faute, soit d'impression, soit de calcul, ait passé inaperçue en 1891 pour que le contribuable en supporte les conséquences jusqu'à la consommation des siècles. Car il va de soi que, si c'était à l'Etat que les erreurs fussent préjudiciables, on s'en apercevrait, on les dénoncerait et on verrait, encore plus souvent que dans le projet actuel, les mentions « Revision des calculs », ou « Revision des prévisions », ou « Redressement d'erreur » qui servent à justifier des demandes d'augmentation de crédits. Justification vraiment bien insuffisante!

En réalité, ce n'est pas sur les documents qu'on lui soumet que le Parlement prononce. Lorsqu'un rapporteur du budget est nommé, il peut tout au plus « tiquer » sur certaines inscriptions du volumineux in-quarto qui lui est remis par les soins de l'autorité militaire. Heureusement une foule de collaborateurs lui offrent leurs services. Désireux de se « mettre bien » avec un personnage dont ils connaissent l'omnipotence éphémère, ou bien inspirés par le désir de se rendre utiles au pays, des officiers lui signalent les gaspillages qu'ils ont eu l'occasion de constater dans la sphère de leur action. Des améliorations fragmentaires peuvent résulter de ce concours. Quant à une revision approfondie des chiffres, quant à un examen sérieux des règles de comptabilité et des principes d'administration mis en œuvre par le département de la guerre, il faut y renoncer.

Pour ma part, j'ai appelé l'attention de l'honorable M. Maujan sur un certain nombre d'économies que je crois réalisables. Je vous en ai déjà cité plusieurs à diverses reprises. Dans le nombre figure la suppression des majorations de solde accordées à certains militaires pour lesquels ces suppléments sont inutiles.

Les fourriers, auxquels on donne des galons parce qu'ils écrivent bien, on en aura autant qu'on en voudra sans avoir à leur assurer le moindre avantage pécuniaire, et aussi des tambours, des clairons, des trompettes, des sapeurs, des artificiers, étant donné que toutes ces gens-là mènent, de par leurs fonctions, une vie moins pénible que celle de leurs camarades.

Les vaguemestres aussi pourraient être réduits à la solde de simple soldat, augmentée au besoin d'une indemnité de fonction. Ce sont purement et simplement des facteurs auxquels on donne, pour porter les lettres, le grade d'adjudant. Ils sont le plus souvent des sous-officiers rengagés, dont l'unique service consiste à aller à la poste et à en revenir,

quand encore on ne les fait pas accompagner d'un planton à cheval qui est ainsi distrait de l'instruction. Notez que chaque corps possède son vaguemestre 1. Que dis-je! S'il a des fractions séparées, il en possède plusieurs : dans le bureau de poste du Havre, qui n'est pourtant pas une garnison importante (2000 hommes de troupe, tout au plus), j'en ai compté une douzaine. Il est vrai qu'il y en avait un pour la gendarmerie, un pour l'intendance, un pour chacun des forts, etc. Combien il eût été préférable de laisser l'administration des postes desservir les corps et services militaires de la place, sauf à lui payer la redevance normale, en affranchissant la correspondance de service, laquelle est exempte des frais de port. Qu'on supprime la franchise postale, sauf à allouer des frais de bureau aux officiers, et tout le monde y gagnera. On y gagnera, en particulier, de voir diminuer la paperasserie.

La centralisation est une source d'économie. Si chaque régiment veut vivre indépendant, assurant par ses propres ressources le service de ses lettres, possédant pour son compte un atelier d'imprimerie, etc., il n'est pas sûr qu'il sera mieux servi, mais il est certain qu'il dépensera plus que si les vaguemestres étaient communs à toute la garnison, et s'il n'y avait qu'une imprimerie dans chaque ville pour l'ensemble des corps qui s'y trouvent.

Malheureusement on se heurte, lorsqu'on veut opérer des réformes de ce genre, à des oppositions analogues à celles qui ont tenu en échec pendant plus d'un an la volonté du ministre relativement à l'administration de la gendarmerie. Le général André avait décidé de centraliser cette administration dans chaque corps d'armée, au chef-lieu de chaque légion. Il fallait donc organiser en ces points des bureaux de comptabilité. Nombre de colonels consultés à ce sujet répondirent qu'il était impossible de rien trouver. Mais ils n'avaient rien cherché, n'ayant consulté que leur haine du changement, d'un changement dans lequel ils entrevoyaient un surcroît de besogne et de responsabilité.

Après bien des tergiversations et des atermoiements, le ministre prit le parti de passer outre, et il prescrivit que, partout où des locaux manqueraient pour installer le bureau de comptabilité, les colonels céderaient un certain nombre de pièces prélevées sur leur logement personnel. Ce fut alors une belle émotion, et, dans les vingt-quatre heures, la place introuvable jusque-là fut trouvée à la satisfaction générale. Il n'est tel que de vouloir.

Un sénateur s'est avisé que, dans notre armée, la mortalité était de

¹ A Paris, à l'Hôtel des Invalides, pour le service des 89 pensionnaires, qui ne doivent pas donner lieu ni se livrer à une correspondance bien active, le sergent-vaguemestre touche une gratification mensuelle de 50 fr. *Ab uno disce omnes!*

4.6, alors qu'en Allemagne elle n'était que de 1,6. C'est la Gazette de Cologne qui a fait cette belle découverte, laquelle a provoqué de l'émotion au Luxembourg et dans le pays. Loin de vouloir rabaisser le mérite du journal allemand, je ne peux que le féliciter d'avoir su puiser ses révélations aux bonnes sources. La statistique de la mortalité dans les armées européennes, je l'ai donnée sous forme de tableau, dans ma chronique d'avril dernier (page 361). Et où en avais-je pris les éléments? Dans le rapport de M. le sénateur Waddington sur le budget de la guerre! Ainsi, c'est du Sénat que le renseignement est parti, sans bruit. De là, il est allé en Suisse, il a passé par l'Allemagne, et il est revenu, — avec grand fracas, cette fois, — à son point de départ. L'aventure n'est-elle pas plaisante?

Le ministre a fourni à la tribune les explications qui se trouvaient dans le rapport précité de M. Richard Waddington. Il a dit, en outre, qu'il croyait mauvais pour la santé des soldats de les incorporer en novembre. Mais se mettra-t-on dans de bien meilleures conditions en appelant la classe en octobre, comme il le demande, d'accord avec M. Rolland? Pour ma part, je persiste à préférer la convocation au printemps. Mais ce n'est pas le lieu d'entamer la discussion sur ce point.

Beaucoup de livres, ce mois-ci, comme au commencement de chaque année. Dans le nombre, il y en a de fort intéressants. Je suis même tenté de dire qu'ils le sont tous, bien qu'à divers titres.

Le commandant Hubert Camon, professeur d'art militaire à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, vient de publier son cours de Fontainebleau sous la forme d'un Précis des campagnes napoléoniennes. J'avoue que ce genre me plaît peu. Que ce soit celui de la Vénus de Milo ou de l'Apollon du Belvédère, je ne trouve pas qu'un squelette soit beau. Ce qui donne de la vie à un livre d'histoire militaire, c'est l'abondance de la documentation, c'est aussi la peinture des perplexités, des hésitations. Ici on ne nous présente guère que les faits, et il nous faut accepter sur la parole du professeur (je voudrais dire: du maître) les enseignements et les commentaires qu'il en tire. Nous n'avons aucun élément d'appréciation et de contrôle. Manuels de littérature, de philosophie, ou Précis d'histoire, c'est tout juste de quoi donner à notre mémoire un canevas; ce n'est pas présenter à notre esprit de quoi broder sur ce canevas et le couvrir d'un dessin multicolore. Ces réserves faites, je m'empresse de dire que le travail du commandant Camon en vaut bien un autre. Il vaut même mieux que d'autres. Mais c'est à peu près tout...

La loyauté me commande de faire connaître la réponse de l'auteur aux observations qui précèdent et que je lui avais communiquées. Je transcris donc la lettre que j'ai reçue de lui, en supprimant toutefois ce qui m'est trop personnel.

Mon Précis, qui se trouve être à peu près mon cours, n'est pas du tout un Manuel; mais c'est la première partie de ma Théorie de la guerre napoléonienne. Voulant établir expérimentalement la théorie de la guerre napoléonienne, il fallait bien commencer par l'exposé systématique de cette guerre.

Ce ne sont là que les matériaux pour l'élaboration de la théorie stratégique et tactique de la guerre napoléonienne. Je n'ai pas fait la critique de cette guerre; je n'ai pas examiné si l'on aurait pu faire mieux que Napoléon: j'ai exposé ce qu'il a voulu faire, ce qu'il a fait... J'ai appuyé tout mon Précis par des citations, des ordres, des instructions de Napoléon.

Le premier devoir d'un critique vis-à-vis de ses lecteurs, c'est de se placer au point de vue de l'auteur et de dire ce qu'il a voulu faire. C'est aussi un devoir de justice vis-à-vis de l'auteur.

Et tout en reconnaissant que j'ai le droit d'aimer mieux un bouquet qu'un herbier, de préférer l'histoire vivante aux précis cadavériques, le commandant Camon me fait remarquer très judicieusement qu'on ne lit pas la chronique française de la *Revue militaire suisse* pour connaître mes goûts personnels, dont les lecteurs « n'ont cure. »

Il ajoute:

L'exposé vivant d'une campagne peut plaire aux gens du monde, être couronné par l'Académie; mais il ne sert à rien aux militaires, ou, tout au moins, ce qui nous importe, c'est la Théorie de la guerre.

Quant à n'avoir pas vu en quoi mon Précis diffère des autres précis, cela m'étonne d'un homme intelligent et...

Mais ce passage est trop élogieux pour que je le transcrive. En revanche, il est suivi d'un autre qui contient à mon adresse un bien gros reproche. Sachant que je n'ai pas lieu de me louer de son éditeur, le commandant Camon me donne à entendre qu'il attribue mes réserves au désir d'être désagréable à celui-ci. (C'est comme je vous le dis!) Le savant professeur d'art militaire termine en me conviant à relire, à tête reposée, les lignes que j'ai écrites sur son livre; cet examen me montrera, dit-il, que mon jugement « n'est convenable ni vis-à-vis d'un travail de dix années qu'apprécient hautement des hommes comme le général de Lacroix ou le général Brun, ni vis-à-vis des lecteurs de la Revue militaire suisse. » Enfin il m'annonce que le colonel Pagan consacrera ici même à son œuvre une étude détaillée, de sorte que les lecteurs jugeront. Allons, tant mieux!

Un bon juge m'écrit encore au sujet de ce volume une appréciation que j'aurais mauvaise grâce à ne pas résumer. Il trouve l'exposé du commandant Camon très clair et de nature à encourager le lecteur à contrôler ses affirmations et appréciations sommaires.

En adoptant ce procédé, l'auteur me paraît comprendre fort bien sa mission de professeur. Son œuvre est un squelette, si vous voulez, mais je ne partage pas votre antipathie pour les squelettes... Je préfère souvent une solide char-

pente aux façades les plus décoratives, quitte, si la fantaisie m'en prend, à broder moi-même, sur ce canevas, au grè de mon imagination.

Songez, si vous voulez, de quels muscles d'athlète, De quelle chair superbe, et de quels vêtements, Pourraient être couverts de si beaux ossements!

* *

Je ne sais si le lieutenant-colonel A. Aubier, du 15° chasseurs, est bien d'accord avec le commandant Camon sur la tactique napoléonienne. Certains passages de son étude, intitulée : La cavalerie napoléonienne peut-elle encore servir de modèle¹? m'en feraient douter; mais peu importe, après tout.

L'étude en question est du plus haut intérêt comme tout ce qu'écrit le lieutenant-colonel Aubier, écrivain copieux dont beaucoup d'articles ou de livres ont été signés jadis A. Ubier, pseudonyme fort clair. Voici bien des années que je me tiens au courant de ce qu'il publie. J'en apprécie l'ardeur, la conviction, la belle allure. Tout cela est fort bien présenté par un homme intelligent, dont l'esprit est vif, dont la plume est alerte. Il connaît bien l'histoire et il sait en jouer, si je peux ainsi parler. Il ne se laisse pas aveugler par les théories à la mode : qu'il s'agisse des enseignements à tirer de la guerre du Transvaal ou du rôle social de l'officier, il émet des idées personnelles qui ne sont pas sans me plaire. Mais j'avoue que son argumentation n'a pas ébranlé mon scepticisme à l'endroit du rôle de la cavalerie sur les champs de bataille de l'avenir. Seulement je suis hors d'état de discuter avec lui. J'ai dit à satiété que, en ces matières, je me méfie beaucoup des raisonnements. La dialectique n'a que peu de prix sur les questions d'art militaire, et c'est surtout « au sentiment » que je les juge, qu'il s'agisse de l'emploi du canon à tir rapide dont nous parlions le mois passé, qu'il s'agisse de renouveler les charges de Waterloo ou de Sedan. D'ailleurs, lorsqu'il veut déterminer le rôle futur de son arme, le colonel Aubier est bien obligé de « passer de la méthode déductive à la méthode inductive, et, après avoir analysé le passé, nous allons essayer, dit-il modestement, d'interroger l'avenir. » Plus loin encore, s'étant demandé s'il y a quelque chose à changer aux principes énoncés par le Maître il y a un siècle et qui en font « la plus puissante doctrine de la conduite de la guerre moderne », il ajoute :

Quand on s'en tient à cela, quand on reste dans cette doctrine napoléonienne et qu'on s'y accroche comme au plus solide des fils conducteurs, on a quelque chance de ne pas perdre pied et verser dans l'erreur.

En résumé, donc, il semble que, pour lui aussi, ce soit surtout affaire

¹ Paris, Berger-Levrault, 1902.

de sentiment. C'est bien ainsi qu'il faut, je crois, envisager ces sortes de questions.

Je signale aux hommes de cheval la monographie que M. Maxime Guérin-Catelain, capitaine de réserve au 8e dragons, vient de consacrer au Changement de pied au galop¹. Je ne vous dirai pas que je ne suis pas cavalier, d'abord parce que vous n'avez pas à savoir ce que je suis, ainsi qu'on me l'a fait remarquer et que vous ne sauriez vous y intéresser, ensuite parce que ce n'est pas vrai. J'ai beaucoup monté dans ma vie, beaucoup galopé, et parfois il m'est arrivé de changer de main à cette allure; mais j'avoue que je n'ai pas fait sur l'équitation les études spéciales qu'exige et que suppose un livre tel que celui-ci. Je ne peux donc me permettre de le juger. Mais j'ai bien le droit de dire que j'aime infiniment les procédés d'analyse scientifique et d'enregistrement photographique employés par l'auteur. Ses recherches expérimentales m'ont l'air d'être très soigneusement faites; et l'illustration de sa brochure me paraît irréprochable. Il a eu raison de substituer aux chromophotographies, quelquefois mal venues, des dessins au trait d'une lecture plus facile. Il a eu raison aussi de dire que ces fac-similés, qui sont d'une exactitude absolue, font le plus grand honneur à l'artiste qui les a exécutés.

Si, dans ma chronique d'avril dernier (page 365), j'ai critiqué, la trouvant outrée, la thèse soutenue par M. Arthur-Lévy dans Napoléon et la Paix, à savoir que notre grand empereur détestait la guerre et ne s'y résignait qu'à contre-cœur, lorsqu'il ne pouvait pas faire autrement que de la subir, je goûte, au contraire, si paradoxale qu'elle soit, l'étude dans laquelle M. Gustave Canton nous présente Napoléon antimilitariste (Paris, Félix Alcan, 1902). Il faut entendre par là que, pour des raisons analogues à celles qui inspirent nos antimilitaristes d'aujourd'hui, Napoléon a pris les mesures que ceux-ci préconisent. Il aimait la guerre, instrument et origine de son élévation; mais il tenait à ce qu'on vît en lui autre chose qu'un général heureux et un stratège habile. C'est pourquoi il entrait à l'Institut, c'est pourquoi il présidait les séances du Conseil d'Etat, c'est pourquoi il rédigeait un Code de lois, c'est pourquoi il s'intéressait aux arts et à l'industrie, aux lettres et à l'agriculture. Excellent dans l'art militaire, il a voulu ne pas s'y spécialiser, tandis qu'il entendait confiner ses compagnons d'armes et de gloire dans l'étroite exécution de leur devoir professionnel. Même s'il faisait d'eux des souverains, il les considérait comme ses lieutenants. Il a passé sa vie à maintenir dans la subordination ses maréchaux, à les empêcher de nuire, à les mettre dans la dépendance du pouvoir civil. De là, une série de mesure antimilitaristes, qu'expliquent surabondamment sa psychologie et les conditions histo-

¹Volume grand in-8° de 61 pages avec 146 chromophotographies et fac-similés. (Paris, Berger-Levrault, 1902.)

riques dans lesquelles il se trouvait. M. Canton a très bien analysé l'état d'âme de son héros, et montré, à l'aide d'une forte documentation, les conséquences de cet état d'âme.

Un écrivain puissant, M. Georges d'Esparbès, a mis à la mode les nouvelles à panaches, où on voit un soldat mauvais sujet, une «forte tête » trouver glorieusement la mort dans quelque élan de patriotisme et de gaminerie... panachés. Quoique le genre soit romanesque et faux, j'en raffole. Aussi ai-je pris plaisir à lire La glorieuse canaille de Guy de Terramond, recueil de nouvelles écrites, non sans talent, selon la formule. J'avoue que j'eusse préféré les trouver égrenées dans les journaux plutôt que réunies en volume. Trop d'héroïsme, c'est beaucoup. Peut-être même est-ce trop. Mais, en cela, trop vaut mieux que pas assez. Le style aussi n'est pas tout à fait de mon goût; cependant, je vous le répête, il s'agit de quelque chose d'aussi emphatique que les romans de cape et d'épée d'il y a soixante ans, et on ne peut guère conter ces aventures cocardières, sentimentales, fantastiques et ampoulées, du ton dont on parlerait de la pluie et du beau temps.

Voici maintenant, sortant de la même librairie¹, un roman militaire dont je suis fort embarrassé pour parler. Car, si je dis que je n'en aime pas le style (ni la ponctuation), vous me ferez justement observer que cette critique revient à chaque instant sous ma plume; et, si j'ajoute que j'en goûte infiniment le charme troublant, vous me répondrez que vous n'avez cure de mes états d'âme. L'important, c'est de savoir si cette œuvre d'imagination a quelque valeur professionnelle. Eh bien, si elle m'a plu, c'est qu'elle met en scène l'officier selon mon cœur. Le lieutenant Péguilhan est un admirable et émouvant modèle dont il faudrait quelques milliers d'exemplaires à la France, à l'heure qu'il est; il entend l'éducation morale comme je crois qu'on doit l'entendre, bien qu'il ne fasse pas là-dessus de pompeuses conférences. Mais il sait si bien « prendre » ses inférieurs!... Bref, c'est un bel idéal que le comte de Comminges propose à nos jeunes officiers dans Une demi-carrière, et il peint le milieu, le monde de la caserne, la mentalité ambiante, les mœurs du soldat et son caractère, avec une fidélité qui m'a paru saisissante. Je recommanderais donc sans réserve la lecture de son livre aux personnes qui, étrangères à notre armée, désirent pénétrer dans son intimité, si précisément les peintures n'y étaient si exactes et le langage du troupier si textuellement reproduit. Il faut être initié à ce jargon pour le comprendre, et tous les détails familier de la vie intérieure devant lesquels les gens qui ont passé par là ne peuvent manquer de s'écrier: «Comme c'est bien ça!» risquent fort de dérouter le profane, effarouché par une terminologie qu'il ne connaît

¹ Simonis Empis, Paris.

70

pas, dépaysé par une foule de spectacles nouveaux pour lui. Mais on tirerait de ces pages une suite de tableaux très ressemblants de la vie militaire en France, une série d'études de psychologie très pénétrantes et dénotant uue réelle distinction de sentiments.

Citoyen et soldat, que le lieutenant Marcel Demougeot (du 6e bataillon de chasseurs à pied) publie chez Ernest Flammarion, est une œuvre singulièrement forte et pondérée. J'en goûte beaucoup l'argumentation solide. l'esprit réfléchi, la maturité et, je le répète, la modération. L'auteur a pris la situation existante; il n'a pas étudié la réforme de l'organisation militaire actuelle, mais la manière d'utiliser pour le mieux cette organisation, objet essentiellement pratique. Dans ces limites, il a montré une sûreté de jugement, une élévation de pensée, une indépendance de caractère, une vigueur de conviction qui m'ont fait le plus grand plaisir. Chose singulière, on n'a pas craint de lui reprocher les qualités mêmes de son livre. Un adversaire de l'organisation militaire actuelle n'a pas craint de dire que, avec beaucoup d'officiers calqués sur le modèle du lieutenant Demougeot, les choses iraient d'une façon beaucoup plus satisfaisante, et l'armée « pourrait durer bien plus longtemps qu'elle ne mérite; de même qu'avec beaucoup de patrons philanthropes, l'organisation actuelle de la production se trouverait renforcée; de même encore que, par des rois vertueux, l'idée monarchique pourrait résister à la poussée démocratique. ». A mon avis, une telle critique constitue le plus beau des éloges. Quelle que soit notre place, nous sommes tenus avant tout de faire notre devoir, tout notre devoir, ce qui ne nous empêchera pas de nous demander si nous avons raison ou tort d'occuper la place où nous sommes. Si nous reconnaissons que nous avons tort, quittons-la; mais, tant que nous la garderons, comportons-nous-y loyalement en nous donnant tout entier à notre tâche. Puisse-t-il y avoir beaucoup d'officiers qui entendent la leur comme le lieutenant Demougeot. Décidément, comme je le disais au commencement, les livres de ce mois-ci font du bien à lire : rarement la moisson avait été aussi abondante et d'aussi bonne qualité.

Il y a des modes dans la littérature militaire. Je me rappelle une époque où c'était surtout de télémétrie qu'on aimait à parler; plus tard, ç'a été de tir rapide et de fusils à répétition. Aujourd'hui, il n'est question que d'éducation morale.

Il semble que Napoléon n'ait pas toujours cru à l'efficacité de celle-ci, notamment lorsqu'il disait, à Sainte-Hélène :

Les Grecs au service du Grand Roi n'étaient pas passionnés pour sa cause. Les Suisses au service de la France, de l'Espagne, des princes d'Italie, n'étaient pas passionnés pour leur cause. Les troupes du Grand Frédéric, composées en grande partie d'étrangers, n'étaient pas passionnées pour sa cause. Un bon général, de bons cadres, une bonne organisation, une bonne et sévère discipline

1902

font de bonnes troupes, indépendamment de la cause pour laquelle ils se battent.

Tel n'est pas l'avis du capitaine Richard, auteur d'un livre qui fait quelque bruit (et non sans raison). Dans cet ouvrage, intitulé *L'armée et les forces morales*, il dit:

Notre armée tend de plus en plus à se pénètrer du sens de cette fonction (sic) qui résume la concordance de tous les efforts, et qu'on appelle l'esprit militaire.

Cet esprit militaire, on n'arrive à le posséder qu'en développant et en fortifiant chez toutes les individualités la faculté de comprendre, de sentir, et de vouloir ; c'est cet ensemble de qualités qui forme le faisceau des forces morales. Il faut que chaque soldat comprenne la grandeur de son devoir, et les conséquences qui en découlent pour lui ; il faut qu'il ait le sentiment exact des obligations qu'on lui impose ; il faut enfin qu'il ait l'âme assez haut placée pour vouloir contribuer coûte que coûte, avec une foi aveugle et un dévouement sans bornes, à toute œuvre que la patrie voudra nous assigner au grand jour de la bataille.

Diantre! voilà diablement de choses qu' « il faut, » et des choses qui ne sont pas commodes à avoir. Si elles sont indispensables à une armée, peut-on dire que nous en avons une? Peut-on espérer que nous en ayons une? Mais là n'est pas la question. Je n'ai pas envie de discuter avec le capitaine Richard. Je ne suis de son avis ni sur la nécessité des hautes qualités qu'il vient d'énumérer, ni sur les effets de l'amalgame opéré sous la Révolution, ni sur l'esprit de discipline des Boers. Je ne crois pas non plus que, dans notre armée, on soit moins sévère que dans les autres. Mais peu importe: j'admets son postulatum.

Proclamant qu'il faut à l'armée des forces morales, il reconnaît qu'on s'est déjà occupé de les lui procurer : des conférences ont été faites, dans ce but, à l'école de Saint-Cyr, « par les littérateurs les plus remarquables. Qu'en est-il resté, ajoute-t-il, qu'en est-il resté dans les jeunes cerveaux de ces futurs officiers qui pût, pour le reste de leur carrière, leur donner la pratique du commandement? » Il pense qu'il en eût été autrement, sans doute, si, au lieu de « conférences littéraires sur l'armée et son état d'âme à travers les âges, faites par des savants », les Saint-Cyriens avaient suivi de « véritables leçons de haute morale militaire professées par des officiers. »

Et c'est à ce titre qu'il parle.

Au lieu de laisser toujours discourir de la philosophie de la guerre par des personnes étrangères à l'armée, officiers, reprenons la direction de l'enseignement de notre doctrine, dont nul autre que nous ne peut possèder aussi loyalement (sic) la connaissance. Pour la grandeur de la Patrie, pour l'honneur de notre drapeau, pour la force même de notre armée, soyons des philosophes convaincus en temps de paix, afin de préparer des lions pour la guerre.

Les lignes que je viens de transcrire n'ont pas pour seul mérite de

nous montrer le but que s'est assigné notre auteur. Elles nous prouvent encore qu'il n'est pas un de ces savants, un de ces littérateurs, un de ces hommes étrangers à l'armée, dont l'intervention lui répugne, car ils ne possèdent pas « loyalement » la connaissance de la doctrine.

Déjà, en l'entendant traiter de « fonction » l'esprit militaire, nous avions pu deviner qu'il ne tenait pas éperdûment à la propriété des expressions et qu'il n'était pas un puriste irréductible. On s'en doute encore en tombant sur des passages tels que ceux-ci:

Le sort d'une bataille est le résultat d'un instant, d'une pensée: on s'approche avec des combinaisons diverses, on se mêle, on se bat un certain temps, le moment décisif se produit, une étincelle morale prononce, et la plus petite réserve accomplit.

Scrutons l'âme de nos soldats : elle est belle à étudier, elle est facile à saisir.

Il faut pour cela (pour être éducateur) posséder simplement une àme généreuse et pure, dans laquelle le soldat puisse lire à l'aise, sans faux rayons qui l'environnent, sans clinquant qui en fausse la clarté: la robe de bure doit seule envelopper l'âme de l'officier français.

A gens de cœur, gens de cœur et demi.

Jusqu'à nouvel ordre, la lourde épée du brenn sera toujours l'argument décisif qui fera encore pencher la balance de la paix en faveur de ceux qui joindront la force au droit. Notre armée a cette essence ; elle doit la conserver précieusement.

Bonaparte trouva dans l'armée républicaine un vibrant outil d'or ; il s'en servit malheureusement trop longtemps, et le faussa, ou plutôt l'usa en lui inculquant, empereur, un sentiment exaspéré de l'honneur, et en suscitant une émulation effrénée entre tous les éléments qui la composaient.

Le sentiment du devoir s'imprime, s'enseigne et se vérifie chaque jour pendant le passage d'un soldat sous les drapeaux.

Chaque chef qui détient une parcelle, si minime qu'elle soit, du droit de punir, doit se considérer comme un mandataire avare et non prodigue de cette arme dont le maniement réclame un doigté spécial qui ne s'obtient qu'à la longue, et dont l'action est souvent faussée par les ardeurs et l'exaltation de tous les sentiments de jeunes supérieurs.

Si l'expression n'est pas d'une pureté classique, d'une forme lapidaire, d'une correction impeccable, si, même, aux réserves que j'ai déjà faites j'en ajouterais volontiers d'autres, il y a dans ce volume des idées qui me plaisent extrêmement et qui dénotent, semble-t-il, avec beaucoup de sens pratique une grande élévation de sentiments. Le passage relatif à la franchise et à la loyauté, par exemple, m'a ravi par son allure. Pourquoi faut-il que l'auteur se soit appuyé sur l'autorité et la parole d'un homme qui a compromis sa réputation de droiture et de probité, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs, de flétrir le mensonge ? Et, à ce propos, me sera-t-il permis de faire remarquer que, dans la longue nomenclature que donne le règlement sur le service intérieur des fautes contre la discipline, passibles de

punitions, le mensonge ne figure pas à côté des dettes, des murmures, de l'ivresse, qui pourtant n'intéressent qu'indirectement la discipline? De là certains concluent que le mensonge doit rester impuni. Je pense, au contraire, avec le général Bonnal, que, « dans l'armée, comme dans toutes les collectivités, le mensonge, sous quelque forme qu'il se présente, doit être combattu à outrance. » C'est aussi l'avis du capitaine Richard. Et je l'en loue.

Je le loue aussi, de grand cœur, de ce qu'il dit des sous-officiers et des caporaux. Je trouve qu'on néglige beaucoup trop les services que peuvent rendre ces utiles auxiliaires dans le développement des forces morales de l'armée : on ne les emploie pas assez à élever les sentiments de la troupe; on ne s'emploie pas assez à élever leurs sentiments à eux. Dans les livres des Saint-Cyriens, dans les conférences du lieutenant-colonel Ebener ou dans celles du lieutenant Debieuvre, on ne leur fait pas une part assez large à mon gré. Le capitaine Richard me semble apprécier plus exactement la place qui leur revient dans l'œuvre patriotique de l'éducation militaire. D'ailleurs, ses convictions me paraissent plus solides, plus anciennes, plus rassises, mieux étayées sur l'expérience que celles dont je vous parlais le mois dernier, à propos de L'éducation dans la préparation à la guerre.

La Section historique de l'état-major de l'armée continue ses publications sur la guerre de 1870. Je viens de recevoir la monographie de la bataille de Forbach, gros volume de 400 pages (édité comme les précédents chez Chapelot). Précédemment avait paru en 500 pages la monographie de Fræschwiller. C'est donc, pour la seule journée du 6 août, un total de 900 pages. S'il devait en être de même pour tous les autres jours de la campagne, quelle masse de volumes il nous faudrait emmagasiner dans nos bibliothèques!

Inutile d'ajouter que ce travail fait le plus grand honneur à l'auteur qui l'a entrepris, car, si je suis bien renseigné, ce n'est pas une œuvre collective, comme on aurait pu le croire. La tâche est colossale pour un homme seul, et il n'y a pas à attacher la moindre importance aux erreurs de détail qui ont pu se glisser dans son récit, encore que certains critiques se soient empressés de les relever, les imputant à la Section historique tout entière, laquelle n'y est pour rien.

En ce qui me concerne, je ne me permettrai qu'une observation de pure forme: elle concerne les pièces justificatives. Je désirerais qu'elles fussent séparées par des filets (et au besoin, même, numérotées) parceque lorsqu'un document cite d'autres documents (polémique du général Bataille et du général Frossard, en particulier), on n'y voit pas très clair, en dépit de l'emploi de caractères différents, dans les divers rapports mis sous les yeux du lecteur.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les projets d'organisation militaire. — De l'avancement au choix. — Les bataillons scolaires.

On discute activement, ces jours-ci, les projets militaires. Dans nos journaux, la polémique se poursuit avec une extrême vivacité.

On distingue trois groupements principaux d'opinions : le parti militaire ; le parti de la réduction de l'armée; le parti de son abolition. Passons en revue ces trois opinions et les motifs avancés par leurs représentants.

Le parti militaire poursuit le développement de l'armée. Il considère comme nécessaire de porter chaque année au budget les crédits nécessités par les exigences de la défense nationale : nouveaux armements, nouvelles forteresses, etc., etc.

Le parti de la réduction poursuit le projet d'une suppression immédiate d'une cinquantaine de millions de francs du budget de la guerre, suivie ultérieurement d'une nouvelle diminution de quelques dizaines de millions, jusqu'à ce que le budget annuel soit ramené à un maximum de 150 millions.

L'intention économique est digne d'éloges, mais en Italie surtout, il faut reconnaître que le remède proposé serait pour le bien-être de la nation un simple palliatif. Les 70 à 80 millions épargnés ne représenteraient pas pour le peuple un sensible soulagement; il y aurait même une crise intense dans de nombreux milieux ouvriers. Au fond, la question revêt un caractère surtout politique; le parti socialiste escompte une première victoire en adoptant comme plateforme électorale la réduction de l'armée et des dépenses militaires.

Après avoir étudié et remanié plusieurs plans de simplification, ce parti a arrêté un projet de loi qu'il se propose de présenter prochainement à la Chambre des députés. Voici, en résumé l'organisation qu'il préconise:

L'armée en service actif formerait 8 corps d'armée au lieu de 12, avec 17 divisions au lieu de 25. Elle comprendrait:

12 légions de carabiniers royaux;

64 régiments d'infanterie;

- 8 » de bersagliers;
- 7 » alpins (75 compagnies et 7 dépôts);
- 88 districts de recrutement;
- 8 régiments de cavalerie (4 de lanciers et 4 de chevau-légers, avec 68 escadrons).
- 1 dépôt de chevaux;

- 16 régiments d'artillerie de campagne (le régiment d'artillerie à cheval serait supprimé);
 - 1 régiment d'artillerie de montagne et une brigade d'artillerie pour la région vénitienne (au total 17 batteries et 1 dépôt);
 - 6 régiments d'artillerie de forteresse et de côte et une brigade de côte pour la Sardaigne (25 brigades, 78 compagnies et 6 dépôts).
 - 5 compagnies d'ouvriers d'artillerie;
 - 5 régiments de génie (60 compagnies, 10 compagnies du train, 5 dépôts).
 - 1 brigade de chemin de fer (6 compagnies);
 - 8 compagnies sanitaires;
 - 8 » des subsistances.

En outre: le corps des invalides et vétérans, les écoles militaires, l'institut géographique militaire; les établissements de l'artillerie et du génie, les hopitaux militaires et la pharmacie centrale militaire; les dépôts d'approvisionnements; les établissements pénitenciers.

Le tribunal supérieur de la guerre et de la marine est supprimé.

L'armée de seconde ligne serait formée comme suit :

67 régiments d'infanterie, 28 bataillons de bersagliers, 75 compagnies de chasseurs alpins, 34 escadrons de cavalerie, 122 batteries de campagne, 15 de montagne, 78 compagnies d'artillerie de côte et de forteresse, 30 compagnies du train d'artillerie; 60 compagnies du génie avec 6 compagnies de train.

La landwehr comprendrait 324 bataillons d'infanterie, 22 de chasseurs alpins, 100 compagnies d'artillerie de forteresse, 30 compagnies du génie.

Les officiers seraient divisés en officiers de l'armée permanente et officiers de complément. L'académie militaire serait supprimée. Après un cours d'application, les officiers de complément seraient placés dans le cadre effectif.

Le recrutement serait exclusivement territorial, soit par arrondissement de corps d'armée. Quant à la durée du service, il serait, pour les volontaires, de trois ans, sans distinction d'armes; pour les soldats de cavalerie et d'artillerie de deux années; de 18 mois pour les soldats des autres armes, s'ils font partie de la première catégorie du contingent, de 6 mois s'ils appartiennent à la seconde catégorie ou s'ils ont suivi les exercices du *tiro a segno*.

Le contingent annuel ne devrait jamais dépasser 115 000 hommes, dont 75 000 pour la première catégorie et 40 000 pour la seconde.

Telle est dans ses grands traits, la solution prônée par les partisans d'une réduction des armements militaires.

Quant aux théoriciens de la paix universelle qui réclament l'abolition complète de l'armée, ils sont peu nombreux. Ils reconnaissent d'ailleurs

que dans les circonstances actuelles, une armée est nécessaire pour donner à une nation l'autorité et la force. Mais ils sont persuadés qu'un jour viendra où toutes les armées seront abolies; ils pensent que l'heure est venue de donner l'exemple. Les autres suivront.

Pourquoi l'Italie doit-elle prendre l'initiative du désarmement ? Parce que, disent les abolitionnistes, cette initiative ne saurait être le fait ni d'un pays trop fort, ni d'un pays faible. L'Italie est, à cet égard, mieux placée que n'importe quelle nation pour se mettre à la tête du vaste mouvement de transformation. Elle est assez forte pour être respectée et exercer une autorité, et n'a pas à redouter qu'un désarmement risque de nuire à son intégrité. Il y a d'ailleurs trop de gens intéressés à ce que personne ne lui porte une atteinte.

Ainsi discutent les partis et la presse. Après quoi, je puis vous certifier que rien ne sera changé par le Parlement. On est trop convaincu chez nous de l'indispensabilité d'une armée, non seulement pour les nécessités de la guerre, mais même en temps de paix. Etant données nos conditions spéciales, le service militaire est encore le meilleur moyen d'arracher à leur misérable existence une grande partie de nos paysans, et de leur procurer une vie active et inspirée d'un esprit plus moderne. A ce point de vue, l'opinion très généralement admise est que nos dépenses militaires sont, pour la plupart, loin d'être inutiles. Une récente statistique a établi que la majeure partie des sommes utilisées pour les besoins de l'armée sert à l'intérieur du pays, comme si elle était employée par une autre entreprise avec un intérêt du 6 %. Un quinzième seulement des sommes portées au budget doit être considéré comme dépense improductive.

Je vous tiendrai au courant de la tournure que prendra la discussion à la Chambre.

— Il est question d'introduire un nouveau règlement sur la promotion au choix, des officiers de terre et de mer. Jusqu'ici, cette promotion était à peu près insignifiante; l'ancienneté était la règle. L'inconvénient en est qu'un grand nombre d'officiers très âgés retardent l'avancement de camarades plus jeunes, qui grâce à leur entrain plus grand et à leur vigueur, seraient en mesure de rendre à l'armée de meilleurs services. La modification projetée aurait pour effet de faire dépendre du choix un tiers des promotions au grade de major, et un quart des promotions au grade de capitaine.

Depuis un certain temps, le désir s'affirme plus répandu, d'imprimer un nouvel élan à l'éducation militaire et au développement corporel des élèves de nos écoles populaires. Jusqu'ici, il semblait que l'indolence à laquelle se heurtaient tous les efforts resterait invincible. Peu à peu cependant, on vit se former des sociétés de gymnastique qui, d'année en année plus nombreuses, accrurent l'effectif de leurs adhérents. Récemment, sur l'initiative d'un lieutenant de l'armée territoriale, a été créé à Rome, le premier bataillon scolaire. Il semble bien que nous assistions dans la capitale, à une renaissance, plus fortement marquée qu'ailleurs, de l'art gymnastique et de l'éducation militaire de la jeunesse. Le bataillon scolaire porte un vêtement rappelant l'uniforme militaire; il a ses fusils (d'anciens Vetterli), et est formé de jeunes élèves des écoles primaires, âgés de 10 à 16 ans. Trois ou quatre heures par semaine, on leur enseigne les principaux éléments de l'instruction militaire: le maniement de l'arme et la gymnastique. Une banque importante a fourni un vaste local; le Ministère de la Guerre a autorisé le nombre nécessaire de sousofficiers à fonctionner comme instructeurs; enfin, un nombreux comité s'est constitué pour la propagation de cette institution nouvelle et éminemment utile. Naples, Turin, Milan, d'autres villes encore, commencent à suivre l'exemple de Rome. On peut prévoir que d'ici quelques années de sérieux progrès auront été réalisés dans le développement physique et militaire de nos jeunes gens.



INFORMATIONS

SUISSE

Manœuvres du 4^{me} corps d'armée. — Dans le courant du mois passé, deux journaux militaires étrangers ont consacré des récits sommaires aux manœuvres du 4^{me} corps d'armée dans le Winnenthal. Un de ces journaux est l'excellente Revue du Cercle militaire à Paris, dont les articles sur nos manœuvres sont dus à la plume d'un de nos camarades de l'armée française, bien connu des officiers de la Suisse romande, M. Alfred Dollfus, capitaine au groupe territorial du 9^{me} bataillon d'artillerie à pied. C'est dire que ces articles sont inspirées d'un esprit de grande bienveillance. Ils ont paru dans les nos 46, 47 et 48 des 15, 27 et 29 novembre. Après une esquisse fort claire des opérations pendant les trois journées d'exercices de divisions et les deux journées de manœuvres de corps, l'auteur résume les critiques formulées par la direction et par M. le conseiller fédéral Müller.

Le second article que nous signalons, a paru dans le *Militär Wochen-blatt*, no 106. Nous ignorons le nom de l'auteur. L'article est du reste